

Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 24 MARS 2022**

L'an deux mille vingt -deux, le 24 mars à dix -huit heures trente , le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Lionel DUPARAY, M. Frédéric MARASCIA
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Paulette MATRAY

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
VIII - QUESTIONS DIVERSES	2
1. Conflit en Ukraine - Aide exceptionnelle au profit de la Croix-Rouge pour l'accueil des réfugiés	2
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	3
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2021	3
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	3
3. Comité des œuvres sociales - Convention financière 2022 - Autorisation de signature.....	4
4. Modification de la convention du groupement de commandes SMET-CUCM pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives à Torcy	4
II - QUESTIONS FINANCIÈRES	6
1. Compte de gestion 2021 - Vote	6
2. Budget Principal - Vote du compte administratif 2021	7
3. Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2021	7
4. Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du compte administratif 2021	7
5. Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2021	7
6. Budget Transports - Vote du compte administratif 2021	7
7. Budget Écomusée - Vote du compte administratif 2021	7
8. Affectation des résultats 2021 (pour tous les budgets)	13
9. Budget Principal - Vote du budget supplémentaire	14
10. Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire.....	14
11. Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du budget supplémentaire.....	14
12. Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire	14
13. Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire	14
14. Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire.....	14
15. Mise à jour des AP/CP.....	16
16. Site technopolitain - Assujettissement à la TVA	17
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN	17
1. Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2021	17
2. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2024 avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône et Loire (ADIL71) - Autorisation de signature.....	17
3. Le Creusot - Travaux de création du site technopolitain. Autorisation de signature d'une modification n° 1 aux marchés 20CTX001, 20CTX003, 20CTX004, 20CTX006, 20CTX007, 20CTX008, 20CTX009, 20CTX010, 20CTX011, 20CTX013 et d'une modification n° 2 au marché 20CTX002	18
IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	20
1. SEMCIB - Modification du pacte d'actionnaires	20
2. CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour le déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau - Signature d'une convention.....	21
3. TORCY - Zone industrielle - Autorisation de substitution de la société AVELIS LOGISTIC au profit de la SCI LA TORCEENNE dans la vente de terrains à intervenir	22
4. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2022 - Autorisation de signature	23
5. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention de partenariat	23
6. Tourisme - Taxe de Séjour - Évolution de la grille tarifaire	24

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	25
1. Futures contractualisations (FEDER, Leader, Contrat métropolitain) : présentation, autorisation de dépôt des candidatures et modalités d'élaboration des candidatures.....	25
2. RCEA - Route Centre Europe Atlantique - Financement de la deuxième tranche de travaux - Avenant n° 1 à la convention de financement.....	29
3. Espace Ressources de Soutien à la Parentalité (ERSP) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2022	32
VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE	32
1. Convention cadre d'objectifs entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire et la Communauté urbaine Creusot-Montceau.....	33
2. Bornes de recharges véhicules électriques - Convention financière avec le SYDESL	35
3. Préservation des espaces naturels - Attribution de la participation communautaire 2022 au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2022	36
4. Ressources en eau - Financement de l'animation et des investissements de préservation 2022-2027 - Autorisation de signature du Contrat Territorial Arroux, Somme et leurs affluents et de dépôt d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général.....	36
5. Eau potable - Gourdon et Marigny - Modalités de fin du contrat d'affermage - Autorisation de signer la modification n° 7 avec la Saur.....	36
6. Modalités de facturation des branchements neufs assainissement et correction de l'abonnement eau.....	37
7. Gestion des déchets - Extension des consignes de tri des déchets recyclables – Appel à projet CITEO.....	37

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président.- Mes chers collègues, en ouverture de notre conseil communautaire, je souhaite dire, comme je le fais souvent, quelques mots sur deux sujets en lien direct avec l'actualité récente.

Le premier sujet est celui des assises de la sécurité organisée par France Urbaine sur notre territoire. Ces assises ont réuni plus de 200 participants venus de la France entière, de nombreux élus, des acteurs, des techniciens qui ont pu partager la synthèse des travaux qui ont été conduits à travers cinq concertations territoriales, en commençant par Besançon, puis Cherbourg, Toulouse, Metz pour terminer par Marseille.

Elles ont également été l'occasion d'interpeller les candidates et les candidats à la présidentielle et leurs représentants sur ce thème majeur de la sécurité.

Cet événement a aussi été une opportunité de promouvoir notre territoire et ses atouts.

Les nombreuses marques de satisfaction des participants et la couverture médiatique dont l'événement a fait et fait encore l'objet montrent que cet objectif de promotion a été largement atteint.

Je souhaite à nouveau remercier les élus de la Communauté urbaine, les maires et les membres de l'exécutif, qui ont participé à ces assises.

Je veux également remercier tout particulièrement les agents de la Communauté urbaine, de la ville du Creusot, de l'office de tourisme, mais également les prestataires qui nous ont aidés précieusement, ainsi que leurs salariés qui, par leur professionnalisme et leur engagement, ont permis la pleine réussite de ce temps fort.

Ce projet a été une belle aventure humaine et restera un temps marquant pour notre territoire.

Le second sujet que je veux aborder est celui du contexte international et particulièrement la guerre en Ukraine. Il y a un mois jour pour jour, Vladimir Poutine lançait son invasion en Ukraine au mépris du droit international en prenant des prétextes fallacieux pour justifier l'injustifiable.

Depuis un mois, ce n'est que destruction, terreur, désolation pour ce pays ami aux portes de l'Union européenne. En un mois, plusieurs millions d'Ukrainiens ont fui leur pays. La moitié de ces réfugiés sont des enfants. À cela, il faut ajouter plus de deux millions de déplacés en interne.

La situation humanitaire est catastrophique dans le pays et l'Europe s'organise pour accueillir avec humanité et dignité ces enfants, ces femmes, ces hommes victimes de l'extrémisme d'un homme qui joue avec la guerre et avec l'arme nucléaire comme s'il était derrière un écran avec sa console de jeux.

Notre territoire prendra sa part dans cet élan de solidarité avec les réfugiés.

Ainsi, je remercie les 34 maires qui ont unanimement manifesté leur engagement et leur disponibilité pour contribuer à l'accueil de réfugiés, un accueil qui a déjà débuté.

Le peuple ukrainien fait face avec un courage et une dignité admirable et s'attache à défendre sa liberté. En cela, il honore pleinement les paroles de son hymne national. Je cite : « Pour notre liberté, nous n'épargnerons ni nos âmes, ni nos corps et prouverons, frères, que nous sommes de la lignée des Cosaques. » Ces paroles résonnent avec un écho particulier car, depuis un mois, elles s'expriment dans le réel au prix de nombreux morts et de blessés, notamment parmi les civils.

Je le disais, nous prendrons notre part dans l'élan de solidarité qui s'organise en France et en Europe. Aussi, je vous propose - comme toujours - de lier la parole aux actes. Pour cela - une fois n'est pas coutume -, je vais bouleverser l'ordre du jour et je vous propose sans plus attendre d'examiner la délibération que vous avez et qui est soumise à votre avis pour octroyer une subvention exceptionnelle de 20 000 € à la Croix-Rouge.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1. Conflit en Ukraine - Aide exceptionnelle au profit de la Croix-Rouge pour l'accueil des réfugiés

Ces 20 000 € se décomposent en deux parties :

- 10 000 € à la Croix Rouge au niveau national, pour le financement de l'intervention aux frontières de l'accueil des réfugiés,
- 10 000 € à la Croix Rouge du Creusot qui est en charge d'apporter les produits de première nécessité et les vivres aux réfugiés qui arrivent sur le territoire puisque Le Creusot a été désigné plateforme d'accueil départementale.

Tout cela a bien entendu été vu et discuté avec la Croix Rouge en amont. C'était la solution la plus simple, la plus rapide, la plus efficace pour apporter notre aide.

J'en termine maintenant sur mon propos.

Merci de m'avoir écouté.

Je vais mettre aux voix dès maintenant cette délibération pour apporter notre soutien à la Croix Rouge qui, ensuite, se chargera de répercuter ce soutien financier en aides matérielles et alimentaires.

Si certains souhaitent intervenir sur ce sujet avant que je mette aux voix, comme toute délibération, ils peuvent intervenir avant que je mette aux voix.

Kader ATTEYER.

M. ATTEYER. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il est bien évidemment normal que le peuple français vienne en aide et accueille dignement nos amis ukrainiens. Mais la solidarité ne doit pas être à géométrie variable. Il est certainement politiquement incorrect de parler de cela en ce moment, mais ce n'est pas parce que la guerre est sur nos territoires, à 2 h 30 de la France, que nous devons ouvrir les yeux. La solidarité ne doit pas s'arrêter à nos frontières. Elle n'a pas de religion, elle n'a pas de couleur de peau ou de couleur des yeux.

Cette attention particulière que nous accordons à nos amis ukrainiens, nous devons aussi l'étendre au-delà des frontières européennes. Nous devons nous offusquer du traitement subi par le peuple Ouïghours en Chine. Depuis plus de 5 ans, le peuple yéménite est quotidiennement bombardé par les avions de l'Arabie saoudite, avions de guerre entre autres français. Ainsi que le peuple syrien martyrisé par un tyran, en Érythrée où enfants et femmes sont tués chaque jour. Enfin, que dire du peuple palestinien ?

L'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen stipule que toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat, toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans son pays.

Mes chers amis, mes mots sont crus, mais sachez que ma pensée est saine. Pour éviter tout amalgame, ne hiérarchisons pas la misère. Le peuple français a toujours été accueillant, même si ces dernières années certains personnages politiques soufflent sur la braise de la haine et privilégient le repli sur soi.

Je suis persuadé que cet élan de solidarité n'est pas seulement dû à l'émotion du moment mais perdurera dans le temps. Il n'y a pas si longtemps, lorsqu'on interrogeait les Français pour savoir s'il fallait accueillir les Syriens, 78 % d'entre eux y étaient opposés alors qu'aujourd'hui, ils sont 68 % à vouloir accueillir les Ukrainiens.

Je ne dis pas que nous, la France, devons recevoir toute la misère du monde, mais ayons conscience que la solidarité doit être la même envers tous.

Merci à tous et à toutes de m'avoir écouté.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant de mettre la délibération aux voix ? Non.

Je rebondis sur ce que notre collègue, Kader ATTEYER, vient de dire. Je pense que ce n'est pas du tout déplacé, bien au contraire et je partage entièrement ce qui vient d'être dit. J'ajoute que notre territoire a accueilli, il n'y a pas si longtemps, pour les motifs qui sont les mêmes que nous connaissons aujourd'hui en Ukraine, peut-être dans une proportion moindre mais pour les

mêmes motifs, des personnes qui, dans leur pays, risquent leur vie, sont menacées et sont tuées si elles ne quittent pas le pays.

Je pense – et vous l'avez dit – aux Syriens, je pense aux Érythréens, je pense aux Irakiens, je pense aux Afghans et je pourrais continuer la liste. Ce sont des populations que nous avons accueillies, ici, sur le territoire, dans les dispositifs que le gouvernement avait mis en place. Je tiens à le rappeler et il est normal que nous le fassions.

Si, demain, un autre peuple était dans la même situation et que les dispositions au niveau national ou international étaient mises en œuvre pour l'accueil, je porterais bien entendu la voix que je porte ce soir et que nous partageons de manière à accueillir.

Il en est de même pour le peuple Ouïghour que vous avez évoqué. Nous avons été un certain nombre, ici, autour de la table, à dénoncer plusieurs fois, y compris à manifester pour condamner la persécution dont est victime le peuple Ouïghour. Le problème concernant ce peuple Ouïghour, c'est qu'il n'y a pas de dispositif de déplacement vers des pays d'accueil. La difficulté est là. Nous ne pouvons donc pas accueillir puisque ces populations ne fuient pas le pays, tout simplement parce qu'elles ne peuvent pas le fuir. Mais il faut le dénoncer et continuer de le dénoncer ; je partage complètement.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix.

Est-ce que des personnes ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Je vous remercie et je ne suis pas surpris du vote. Merci beaucoup.

Nous serons peut-être amenés à aider encore plus s'il en était besoin sur un conflit qui risque malheureusement de durer très longtemps.

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 20 000 € au profit de la Croix-Rouge au titre d'un soutien financier pour l'accueil des réfugiés du conflit en Ukraine.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Mes chers collègues, je vais reprendre l'ordre du jour normal.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2021

M. le Président.- Nous passons à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil qui date du 15 décembre.

Est-ce qu'il y a des remarques avant que je le mette aux voix ? Pas de prise de parole.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Sur le compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211 du Code général des collectivités, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Comité des œuvres sociales - Convention financière 2022 - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous avons ensuite une délibération sans présentation, qui concerne le COS (Comité des Œuvres Sociales). Il s'agit simplement de la convention et de la subvention sur le COS.

Je ne présente pas la délibération, mais simplement un mot pour dire qu'il y a eu un renouvellement au niveau du COS en termes de personnes, pour une partie en tout cas.

La dernière assemblée générale du COS - je regarde quelques collègues qui y étaient avec moi - a été bien suivie en termes de fréquentation, il y avait beaucoup de monde. C'est la première fois que je voyais autant de monde à une assemblée générale du COS. Ce qui veut dire qu'il y a un renouveau, un dynamisme et puis, dans ce qu'on a pu entendre dans la proposition qu'ont fait les membres du bureau, le président et les membres du bureau du COS, des propositions intéressantes qui vont dans le sens de ce que doit être un COS. Ce qui ne remet pas en question ce qui a été fait avant puisque certaines choses ont été reprises, reconduites, peut-être avec des modalités différentes.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer le jour de l'assemblée générale ; il y a donc eu un renouvellement qui, je crois, va apporter aussi du renouveau dans les activités du COS.

Il y a des personnes qui doivent sortir : Jean-Marc FRIZOT, Sébastien GANE et Christelle ROUX-AMRANE. Je suis désolé, mais on sera encore obligé de sortir quelquefois ce soir.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention financière précisant les modalités de versement de la subvention pour l'année 2022 à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales ;*

- *D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2022, une somme de 148 555,50 € pour l'année 2022 au COS;*

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention financière 2022 dont le projet est joint en annexe.*

- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, et Mme Christelle ROUX-AMRANE intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote. Adoption à l'unanimité.

4. Modification de la convention du groupement de commandes SMET-CUCM pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives à Torcy

M. le Président.- Nous avons ensuite, présentée par Jean-François JAUNET, la modification de la convention du groupement de commandes de SMET-Communauté urbaine.

M. JAUNET.- Chers collègues, un sujet extrêmement important pour le territoire. C'est un sujet qui est en évolution non pas permanente mais presque et qui est de plus en plus positif.

Il s'agit cette fois d'adapter, suite au travail d'analyse qui a été mené par notre prestataire qui nous accompagne depuis mai 2021, la convention du groupement de commandes pour faire part de différents éléments.

Dans un premier temps, on fait sortir de cette possibilité le contrat de concession puisque ce n'est pas une forme adaptée à ce que l'on souhaite mettre en œuvre.

La principale évolution est celle du périmètre puisque finalement, ce projet qui était porté au départ par le SMET avec nous sur ce centre de tri qui sera implanté sur le site de CMR pour ces deux partenaires, a finalement été tellement bien perçu par nos voisins que nous sommes rejoints, sur ce centre de tri, par nos amis du SMEVOM, donc la partie ouest du département : la communauté, le SMET du Grand Chalon jusqu'à Mâcon Beaujolais Agglomération et toute la partie Bresse.

Le SMEVOM, c'est tout ce qui va être côté ouest : Grand Charolais, Grand Autunois Morvan, etc., jusque dans l'extrême sud du département.

Nous sommes également rejoints par le SYTRAIVAL, un syndical qui est dans la partie nord du Rhône et qui remonte un petit peu sur le clunysois.

Ce qui représente une population de près de 700 000 habitants. On voit donc une évolution extrêmement favorable du périmètre qui permet d'augmenter les tonnages qui seront traités sur ce centre à près de 30 000 tonnes, ce qui va permettre là encore d'avoir un outil plus performant et d'abaisser les coûts de tri.

Il faut adapter ce groupement avec ces partenaires qui nous rejoignent, passer aussi un marché global de performance avec, dans ce marché global de performance, la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation du centre de tri, avec tous les autres marchés qui pourraient être nécessaires en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage et aussi les marchés nécessaires pendant la construction du centre de tri puisque nous aurons des phases transitoires à devoir mener.

L'objectif de cette convention est de sécuriser l'ensemble des partenaires et de fixer la répartition des coûts de construction du financement, sachant que c'est au prorata de la population pour ce qui est de l'investissement. Cela représente 14 % pour la communauté (95 000 habitants), 52,1 % pour le SMET avec 353 000 habitants, 17,3 % pour le SMEVOM avec 118 000 habitants et 16,6 % pour le SYTRAIVAL avec 112 000 habitants.

Nous aurons cette clé de répartition sur l'investissement et, sur le fonctionnement, ce sera les tonnages importés sur le centre qui seront pris en compte par rapport à la facturation.

Il y aura aussi, dans ce marché, le marché de mutualisation des transports, sujet qui sera également pris en compte.

Voilà, chers collègues. C'est donc une convention qu'on avait déjà vue il y a quelques mois, mais qui s'est profondément modifiée par rapport à ces avancées notables qui sont apparues.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- Simplement deux remarques sur cette délibération.

Je ne vais pas refaire le débat sur le traitement des déchets, fort heureusement, sur lequel nous n'étions pas en accord. Mais sur le choix qui est fait d'un marché public global de performance, j'attire votre attention sur le fait qu'il va falloir mettre en place des indicateurs de performance et de mesure qui soient extrêmement fins en amont du marché pour mesurer l'efficacité du délégataire. Il y a eu, ces dernières années, des difficultés pour de nombreuses collectivités locales autour de la définition de ces indices de performance.

Deuxième sujet : Frédéric MARASCIA avait soulevé, en mai ou juin dernier, la question du transfert des déchets et notamment du transfert des déchets depuis la CUCM jusqu'à Chagny.

J'aimerais savoir si des réflexions plus poussées étaient menées puisque vous nous aviez annoncé que des réflexions notamment autour de l'impact environnemental de ces transferts de déchets seraient faites. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

M. le Président.- Merci. Jean François JAUNET va vous répondre.

M. JAUNET.- Oui, mais je crois que je l'ai dit juste avant. Dans la délibération qui vous est proposée, dans la convention, il est bien évoqué justement la mutualisation des transports.

Et sur ces indicateurs de suivi de la performance, nos amis du SMET, depuis de nombreuses années, gèrent ce type de contrats. Ils sont donc plutôt assez performants sur ce sujet-là. Je n'ai nul doute que les partenaires qui nous rejoignent, qui ont aussi des critères puisqu'ils sont constitués de plusieurs syndicats ou d'EPCI. Ils ont donc des indicateurs de suivi extrêmement pointus, ce qui va permettre d'être au plus près du terrain.

Nous étions uniques, nous gérons donc de A à Z toute cette filière-là. Mais nous n'avions peut-être pas autant d'indicateurs poussés. Là, pour le coup, je pense que nous aurons des indicateurs qui seront beaucoup plus pertinents, à la fois sur la qualité de nos collectes, mais aussi sur les clés de répartition et sur tout ce qui peut être lié à cette thématique des déchets.

Sur les transports, un travail va effectivement être mené pour essayer de trouver les meilleures solutions, sachant que sur le site de Torcy, un quai de transfert va être réalisé de façon à organiser d'une façon plus efficace le transfert de nos OM qui vont continuer, par le biais des collectes, à arriver sur le site de Torcy, mais qui seront ensuite transférés dans des véhicules beaucoup plus importants pour aller ensuite sur le site de Chagny.

Ce que je dis parfois lorsqu'on me pose la question, c'est que les déchets sont des choses qui voyagent depuis toujours, en réalité. Il y a 50 ans, on creusait un trou au plus près de la commune et on mettait tout dedans. Les déchets ne voyageaient pas, mais on n'en faisait pas grand-chose. Maintenant, si on veut en faire quelque chose, la prévention est effectivement la première chose à mettre en œuvre. Mais ensuite, lorsqu'on valorise les déchets, ils se déplacent forcément puisque le verre, chez nous, a la chance d'aller à proximité, à Chalon-sur-Saône. Nous avons du plastique qui ne va pas très loin non plus, à Beaune. Mais il faut savoir qu'en France, il n'y a plus qu'un seul fabricant de papier. Tout ce qui est papier va donc aller dans les Vosges.

Finalement, ces choses-là sont liées aux marchés et là, on n'y peut pas grand-chose, mais si on veut pouvoir valoriser ses déchets, il faut bien avoir des exutoires qui les prennent.

M. le Président.- Merci. Je pense qu'il était important de rappeler que les déchets voyagent déjà. Parce que ce n'est pas parce qu'on a un centre qui est un centre de tri, comme l'a rappelé Jean-François JAUNET, que tout reste ici. Non, tout cela voyage déjà depuis un moment.

Il y a donc une volonté de trouver une solution non pas pour tout conserver ici, ce qui n'est pas possible, mais pour que cela voyage autrement qu'en camion. Il y a le fluvial, il y a le ferroviaire et ceci ne se fait pas du jour au lendemain.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont pour ? Tout le monde.

Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de groupement modifiée,*
 - *D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Compte de gestion 2021 - Vote

M. le Président.- Nous allons passer à l'examen de nombreuses questions qui concernent le budget, notamment l'adoption du compte de gestion, du compte administratif, de tous les budgets et ensuite de l'affectation des résultats, donc toute une liste.

Je propose à Daniel MEUNIER de présenter les délibérations en ce qui concerne, après le compte de gestion, les comptes administratifs, les uns après les autres. Je quitterai bien entendu la salle au moment du compte administratif, rassurez-vous, puisque je ne peux pas assister au vote.

Tout d'abord le compte de gestion, Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Vous savez toutes et tous que le compte de gestion est établi par le comptable du service de gestion comptable Creusot Montceau. Il est conforme au compte administratif de la communauté urbaine Creusot Montceau.

Nous devons ce soir acter les résultats après la prise en compte des restes que sont les restes à réaliser.

En budget principal, il est à noter, en fonctionnement : 16 062 811,35 € et, en investissement : -11 576 798,60 €.

En budget eau, il est à noter en fonctionnement : 6 366 162,22 € et en investissement : -2 251 190,33 €.

En budget assainissement collectif, on note, en fonctionnement : 2 222 315,34 € et en investissement : -763 177,43 €.

En budget assainissement non collectif, on note, en fonctionnement : 351 564,74 € et en investissement : 30 137 €.

En budget transports, en fonctionnement : 2 200 326,50 € et en investissement : 721 944,04 €.

Pour le budget Ecomusée, il est à noter en fonctionnement : 158 879,56 € et en investissement : 2 756,98 €.

Ce soir, chers collègues, au vu de ces chiffres et des résultats concordants avec le comptable du service de gestion comptable, il convient que nous adoptions le compte de gestion 2021.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des prises de parole avant adoption ? Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le compte de gestion 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Budget Principal - Vote du compte administratif 2021

3. Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2021

4. Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du compte administratif 2021

5. Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2021

6. Budget Transports - Vote du compte administratif 2021

7. Budget Écomusée - Vote du compte administratif 2021

M. le Président.- Avant de passer à l'examen des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes et avant de laisser la parole mais aussi la présidence au premier vice-président, Daniel MEUNIER, je vais souligner quelques éléments.

Comme vous avez pu le constater à la lecture du compte administratif 2021, la communauté a mis en œuvre sans relâche les projets et les politiques publiques qu'elle porte. Ainsi, malgré le contexte encore complexe en 2021, nous avons à la fois soutenu les entreprises face à la crise - je ne reviens pas sur les dispositifs que nous avons mis en place -, mis en œuvre les projets qui étaient prévus au plan de mandat, exécutés à un haut niveau d'investissement avec plus de 24 millions d'investissements hors dette.

Cela a été rendu possible par la mobilisation de chaque membre de l'exécutif dans les délégations respectives.

Cela a été rendu possible grâce à tous les agents de la Communauté urbaine qui ont été engagés au quotidien au service du territoire et des habitants, il est bon de le rappeler.

Cela a été rendu possible par l'ambition que nous portons pour notre territoire. Cette ambition est loin d'être théorique, elle est réelle et elle se traduit par des actes que le compte administratif permet, pour partie en tout cas, de retracer.

Cela a été rendu possible par le sérieux de notre gestion qui s'appuie sur trois piliers :

- La maîtrise de notre fonctionnement avec des dépenses qui évoluent de 1,8 % par rapport au compte administratif 2020, sachant que c'est la première année de crise Covid, je le rappelle. Une baisse de 1 % par rapport à 2019.

- Un haut niveau d'investissement avec plus de 24 millions.

- Et puis – puisque le sujet est souvent revenu dans notre conseil - la préservation de nos ratios financiers. Une épargne brute qui évolue de +8,3 %, une épargne nette qui évolue de +15,6 % et une capacité de désendettement qui est de 4,3 ans. Rappelez-vous l'échelle en matière de désendettement ; lorsqu'on est à 4,3, c'est que la collectivité est peu endettée. Le seuil d'alerte est en effet à 12 ans.

Il est bon de le rappeler parce que ce sont des échanges que nous avons et c'est bien légitime. Il est donc bon de rappeler ces chiffres.

Quand je dis cela, ce n'est pas pour dire que tout va bien et tomber dans l'autosatisfaction, ce n'est pas le genre de la maison, mais de dire que ces équilibres et l'ambition portée sont le travail de chaque jour, donc quotidien.

Comme vous le savez, après la crise sanitaire, la crise internationale et la guerre sont là. Aussi, ces équilibres - je tiens à le dire maintenant - pourraient être remis en cause selon l'évolution de la conjoncture économique internationale, de ses impacts au niveau européen, de ses impacts au niveau national et, le cas échéant, pourraient nécessiter d'opérer des choix le moment venu parce que nous ne sommes plus dans la situation que nous avons connue. Je tiens à le dire maintenant et si tel était le cas, mes chers collègues, vous serez bien entendu informés, associés aux choix qui seront faits.

Ce que je dis ce soir, vous vous en doutez bien, n'est pas propre à la communauté urbaine, mais à toutes les collectivités. Mais il est bon aussi de le dire et de préparer les esprits puisque nous sommes sur un manque de visibilité sur les impacts que nous pourrions connaître, impacts économiques et donc financiers.

Voilà ce que je souhaitais dire. Je vais maintenant laisser la présidence à Daniel MEUNIER qui va vous présenter les différents comptes administratifs. Et n'oubliez pas de venir me chercher le moment venu.

(M. MARTI sort de la salle du conseil).

M. MEUNIER. - Si vous le voulez bien, chers collègues, nous allons aborder les différents comptes administratifs 2021. Ce sont des comptes qui visent à rapprocher les prévisions, autorisations et réalisations. Ils vont nous permettre de présenter les résultats comptables de l'exercice qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Cela concerne le budget principal, le budget eau potable, le budget assainissement collectif, le budget SPANC, le budget transports et le budget Ecomusée. Je vous prie d'ores et déjà de bien vouloir m'excuser pour la longueur de mon propos. Vous savez que c'est toujours un exercice difficile que de vouloir synthétiser mais en donnant un maximum d'informations tout de même sur des domaines qui sont prépondérants.

Pour commencer, je voudrais remercier vivement le service finances pour tout le travail d'élaboration de ces comptes administratifs. C'est un travail très exigeant, très pointu et je tiens à souligner l'investissement de chacun et de chacune.

J'espère aussi faire en sorte, pour des raisons purement humaines, que notre président ne reste pas hors de cette salle trop longtemps.

Je le remercie, même s'il est sorti, d'avoir effectivement planté le décor de cette présentation en rappelant haut et fort les principaux indicateurs.

Au chapitre des dépenses réelles de fonctionnement et - comme il l'a rappelé tout à l'heure - malgré un contexte particulièrement difficile, nous constatons une évolution de 1,80 % par rapport à 2020. C'est une augmentation principalement liée et due à l'inflation des prix en matière d'énergie et au traitement du coût de nos déchets. Néanmoins, avec un budget de 57 452 821 €, auxquels s'ajoutent 1 709 650 € d'intérêts de la dette, nous devons nous féliciter du maintien réel des charges de fonctionnement au regard des années précédentes, allant de 2017 à 2019.

La maîtrise de ce poste sans atteinte au service rendu à la population est à souligner.

Par ailleurs, chose importante à souligner également, c'est une consommation à hauteur de 91 % du budget voté.

Signalons les postes les plus importants, avec 8,8 M€ affectés à la politique des déchets, une politique de transport pour plus de 3,9 M€ qui est une somme maintenue par rapport à 2020, des dépenses de voirie qui représentent plus de 3,2 M€, des moyens logistiques et généraux qui ont subi - vous le savez toutes et tous - de plein fouet les hausses de carburant, les hausses concernant les pièces détachées et puis les matériaux qui sont les matériaux liés à l'entretien des bâtiments, sans oublier et sans omettre d'importantes demandes de location qui sont dues au vieillissement de notre flotte poids lourds, cela pour un budget de 3,2 M€. Mais nous avons de belles perspectives de remplacement pour 2022 avec l'acquisition de six poids lourds.

Une défense incendie eaux pluviales pour presque 1,5 M€ et une importante politique concernant le développement économique et territorial émaillée de très belles prestations et de réels accompagnements du monde économique pour 320 000 €.

Les charges de personnel sont en baisse de 0,27 % par rapport à 2020 et représentent désormais 30 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec un budget de 18 140 600 €.

Des atténuations de produits qui concernent la compensation de dotation de solidarité aux communes et le reversement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme pour 7 751 000 €.

Dans les autres charges de gestion courante, nous avons le SDSI, le fonds de soutien au commerce local, les subventions à Ecosphère, AGIR, l'Office du tourisme, le COS, les chemins ruraux, qui restent stables avec un budget de 7 153 539 €.

Nos charges financières enregistrent une baisse de 3,6 % par rapport à 2020, avec un montant de 1 709 650 € s'expliquant avant tout par des taux d'emprunt particulièrement bas, avec un taux moyen d'emprunt de 2,17 %.

Les charges exceptionnelles sont les remboursements et annulations de titres, ceci pour 10 474 €.

Des dotations aux provisions pour 330 000 €. Ce sont des dotations aux provisions ayant trait au contentieux dans le cadre du marché de la démolition et de la reconstruction du pont de la voie ferrée au Creusot, gros dossier qui nous a beaucoup pénalisés.

Au chapitre des recettes de fonctionnement, une évolution de 3,1 % avec un budget de recettes de 75 757 270 €, avec des dotations diverses légèrement en hausse par rapport à 2020, ainsi qu'une évolution due à l'introduction de taxes foncières de 1,25 %, que nous avons récemment votées, et l'augmentation des produits issus de la valorisation des déchets.

Dans le détail :

- Des Impôts et taxes pour 45 723 385 €, avec un périmètre qui a changé. Vous savez qu'il y a eu le remplacement de la taxe d'habitation par la fraction de TVA, l'introduction du foncier bâti.

- Nous avons eu aussi une partie de la cotisation foncière des entreprises qui a été remplacée par une allocation compensatrice de l'Etat en lien avec la baisse des impôts de production, l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée (la CVAE) qui subit une petite augmentation de 1,2 %. C'est une augmentation de la CVAE des entreprises qui réalisent plus de 500 000 € hors taxes de chiffre d'affaires.

- La TASCOT est en baisse de 14 % suite à la crise sanitaire.

- Des recettes au titre des impositions des entreprises de réseau en augmentation de 5,4 %.

- Dotations-subventions pour 23 692 220 €, avec une augmentation globale de 6 % qui est la traduction des allocations compensatrices versées par l'Etat mais, malgré cela, une baisse de la DGF de 1,55 % avec un montant de 14 700 000 €.

- Une dotation générale de décentralisation pour les transports pour 2 039 300 €, avec l'encaissement du FCTVA pour 160 000 €.

- D'autres produits de gestion courante pour 2 156 722 € où nous retrouvons 1,7 M€ en soutien pour la politique des déchets, une hausse de 6,6 % par rapport à 2020 et la régularisation du liquide actif de Citeo pour 628 000 €.

- Des produits de service pour 2 026 050 €, où nous avons le remboursement des budgets annexes au titre des charges de personnel et des recettes issues de la valorisation des déchets.

- Des produits financiers dans le cadre de la sortie d'emprunts pour 695 550 €.

- Atténuations de charges aussi dans le cadre des remboursements d'indemnités journalières arrêt maladie versées par la CPAM pour 86 070 €.

Un zoom important sur nos indicateurs financiers, indicateurs financiers d'un niveau relativement satisfaisant puisque nous avons une épargne nette maintenue aux environs de 11 M€ et une capacité de désendettement oscillant entre 4 et 4,5 ans, comme l'a rappelé le président avant son départ, sachant que la moyenne est de 8 ans, avec un seuil critique à 12 ans.

Là encore, cette épargne avec ce désendettement sont à mettre à l'actif de la communauté et d'une bonne gestion.

Concernant les dépenses réelles d'investissement, le schéma qui vous est présenté est clair, c'est un budget de 24,3 M€. C'est un budget qui a été quasiment doublé par rapport à 2014.

Il se décompose comme suit :

- 11,3 M€ pour la transition écologique. Là-dedans, nous avons 6,1 M€ en faveur de l'habitat et des aménagements urbains.

- 2,3 M€ pour les mobilités. Dans les mobilités, nous retrouvons les gros dossiers comme l'Eurovélo et la RCEA, la signalisation et la mise en accessibilité.

- 1 M€ pour la gestion des ressources en eau et l'assainissement.

- 1,9 M€ pour la gestion des déchets.

- 8,4 M€ pour le développement économique et l'enseignement supérieur. À l'intérieur de ces 8,4 M€, 2,2 M€ pour l'attractivité du territoire, 1,7 M€ pour favoriser l'entrepreneuriat et l'économie de proximité et 4,5 M€ pour notre site technopolitain.

Pour renforcer cette attractivité économique du territoire, près de 2,2 M€ ont été consacrés pour 1,5 M€ à des participations à la SEMCIB, pour 367 000 € pour les travaux aux Chavannes à Montceau-les-Mines et pour près de 205 000 € d'aides versées dans le cadre du règlement immobilier.

Toujours pour favoriser l'entrepreneuriat, le développement de l'économie de proximité, une enveloppe de 1,7 M€ a été mobilisée, avec 1,3 M€ dans le cadre du fonds territorial qui a été mis en place pour faire face à la crise sanitaire, comme je l'ai évoqué précédemment.

4,2 M€ sont consacrés à la cohésion sociale et territoriale et 400 000 € pour le numérique, avec un taux prévisionnel de réalisation de l'exercice porté à plus de 80 %.

Concrètement, 500 000 € ont été mobilisés en faveur du patrimoine, c'est-à-dire la Villa Perrusson, le chantier des collections et des réserves de l'Ecomusée, presque 1,2 M€ dans le cadre de l'amélioration continue de la performance de l'action publique. Qu'entend-on par la ? C'est le parc roulant, les bâtiments communautaires.

Plus de 2,5 M€ pour mettre en œuvre une gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et le renouvellement de la voirie avec notre programme pluriannuel de voirie, les réfections de tranchées, les fonds de concours chemins ruraux, les ouvrages d'art, le matériel technique et l'aménagement que nous avons eu à réaliser pour la venue et le passage du Tour de France.

400 000 € pour le numérique, avec un taux prévisionnel de réalisation de l'exercice porté à plus de 80 %.

Quelques chiffres pour rappel, des chiffres qui illustrent les gros chapitres et les principaux investissements :

Un fonds territorial : 1 306 000 €.

Un plan pluriannuel de voirie : 1 326 000 €.

Le site technopolitain : 4 500 000 €.

La recyclerie : 747 900 €.

L'aménagement des espaces publics : 1 210 000 €.

le Boulevard du 8 mai : 2 579 000 €.

Le parc roulant : 458 000 €.

La SEMCIB avec le versement de 1,5 M€.

La RCEA : 1 119 000 €.

Les eaux pluviales : 830 000 €.

La zone des Chavannes : 367 000 €.

L'aide aux bailleurs : 542 000 €.

L'Eurovélo 6 : 386 000 €.

La Villa Perrusson : 322 000 €.

L'îlot Jaurès : 340 000 €.

Le déploiement des points d'apport volontaire : 644 000 €.

En ce qui concerne maintenant le financement de ces investissements, c'est un budget de 27,4 M€ qui émane pour 7,1 M€ d'emprunts, 7,8 M€ d'excédents de fonctionnement, 5,8 M€ de dotations aux amortissements, 3,5 M€ de subventions, 2,9 M€ de FCTVA et de taxe locale d'équipement.

Les subventions, pour 3 530 049 €, concernent principalement :

- L'aménagement du Boulevard du 8 mai pour 433 448 €, c'est un subventionnement de la Région.
- Le fond territorial pour 131 882 €, également de la Région.
- L'aménagement du centre de Gévelard pour 192 524 €, avec la participation de la Région et de l'Etat.
- La démolition de la barre Jaurès pour 270 000 €, c'est un subventionnement de la Région.
- Le projet Bimby dans le cadre du FEDER pour 276 923 €.
- L'aménagement du site technopolitain de la Région et de l'Etat pour 1 274 611 €.
- La Villa Perrusson, Région et Etat, pour 116 074 €.

138 868 € ont également été perçus au titre du reversement des amendes de police, c'est à souligner aussi.

Par ailleurs, 7 100 000 € d'emprunt ont également été réalisés auprès de l'Agence France Locale pour compléter le financement des investissements que nous avons réalisés.

Ainsi, les recettes d'investissement, après prise en compte de la dotation aux amortissements et de l'étalement des charges d'un montant de 5 775 803 €, s'élèvent à 27 402 930 €.

Passons maintenant à la réalisation des budgets annexes eau potable et assainissement collectif.

Pour le budget eau, des dépenses de fonctionnement de 11 293 582 € hors taxes. Vous savez que nous parlons en hors taxes pour le budget eau. Ce sont des dépenses de fonctionnement liées au contrat de régie intéressé.

Des recettes de fonctionnement pour 14 403 436 €.

Des dépenses d'investissement pour 3 881 572 €.

Des recettes d'investissement pour 4 260 983 €.

Le budget eau est de 2 915 139 €, notamment avec un ambitieux programme de protection des ressources pour le lac de la Sorme, des travaux de rénovation de réseaux sur les réservoirs d'eau potable, le renouvellement des branchements qui constituent aussi un poste très important avec un budget de 252 400 €.

En assainissement collectif, des investissements pour 7 429 739 € hors taxes et des recettes de fonctionnement de 8 726 963 € hors taxes, en opérations réelles et opérations d'ordre.

Des dépenses d'investissement pour 3 272 866 € et les recettes d'investissement de 3 275 298 €, avec une capacité de désendettement qui reste à un niveau satisfaisant d'à peine 4 ans. Ce qui est dû à notre évolution positive de l'épargne brute dont je vous ai parlé précédemment.

L'investissement concerne là encore principalement des travaux pour la rénovation des usines de dépollution et, dans le cadre de cette rénovation, l'extension des réseaux, sans compter les études importantes que nous avons engagées dans le cadre de notre schéma directeur.

À ce chapitre, il est important de retenir que nous bénéficions d'un investissement de plus de 5,4 M€.

En assainissement non-collectif, des dépenses de fonctionnement de 88 263 € et des recettes de fonctionnement de 126 936 € qui intègrent principalement la facturation des diagnostics, les redevances d'assainissement et le contrôle périodique des installations.

L'Écomusée, avec des dépenses de fonctionnement pour 690 348 € avec, dans ce budget, des expositions, la valorisation et l'animation des sites patrimoniaux. Il y a aussi des locations - Cyril me corrigera si j'oublie des choses -, ainsi que la maintenance des systèmes d'information et les charges de personnel.

Vous savez qu'au niveau de la programmation 2021, il y a tout de même une grande richesse qui se décline autour de ces sites patrimoniaux, au château de la Verrerie et la Villa Perrusson, au musée de l'homme et de l'industrie. Nous avons également eu cette exposition citoyenne qui a mis en lumière des portraits de femmes engagées dans les communes rurales de la communauté urbaine et même au-delà, avec également une exposition temporaire sur les 150

ans de la commune du Creusot, de 1871, qui fera vraiment date. Sans oublier la Villa Perrusson avec l'exposition Récréation, avec le sculpteur qui était Pablo Castillo avec ses sculptures qui ont remporté un vif succès.

Des recettes de fonctionnement pour 720 407 € et des dépenses d'investissement de 9 213 €.

Transports, avec des dépenses de fonctionnement pour 4 012 618 € et des recettes de fonctionnement de 4 715 201 €. Des dépenses d'investissement pour 449 722 € et des recettes d'investissement de 376 490 €.

C'est un budget 2021, au niveau du transport, qui montre un retour à l'équilibre. L'excédent à la section de fonctionnement va permettre de pallier au surplus concernant les dernières améliorations. Vous savez les améliorations que nous avons faites sur la ligne TGV. Il y a aussi l'actualisation des prix bien entendu liés à l'augmentation des indices et le renouvellement de la flotte de bus. Pour rappel, notre plan de mandat prévoit de mobiliser 6,4 M€ sur la période 2022-2026.

J'ai terminé ces différentes présentations, que j'ai essayé de faire les plus synthétiques possibles concernant ces comptes administratifs. Il va nous rester maintenant, si vous le voulez bien, à les approuver.

Nous allons passer au vote du compte administratif budget principal et ensuite nous déclinons sur les comptes administratifs des budgets annexes.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Afin de ne pas dérouler tous les comptes administratifs pour le vote, est-ce que nous serions dans la même optique de vote pour les autres comptes administratifs des budgets annexes ? (*Approbaton générale*).

Je vous remercie car cela nous fait gagner du temps et cela va nous permettre de libérer notre président.

(*M. MARTI regagne sa place dans la salle du conseil*).

Monsieur le Président, j'ai essayé d'être le plus synthétique possible pour vous éviter d'être trop longtemps à l'extérieur de la salle.

Nous avons eu un vote à l'unanimité sur tous les comptes administratifs.

M. le Président. - Merci mes chers collègues.

Budget Principal - Vote du compte administratif 2021

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget principal.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.
Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2021

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Eau.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.
Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du compte administratif 2021

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.
Adoption à l'unanimité.

Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2021

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.
Adoption à l'unanimité.

Budget Transports - Vote du compte administratif 2021

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Transports.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.
Adoption à l'unanimité.

Budget Écomusée - Vote du compte administratif 2021

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe Ecomusée.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.
Adoption à l'unanimité.

8. Affectation des résultats 2021 (pour tous les budgets)

M. le Président.- Après ce vote, nous passons à l'affectation des résultats, toujours sur 2021, avec Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Mes chers collègues, effectivement quelques mots concernant l'affectation des résultats 2021 tous budgets confondus.

Des résultats qui vont nous permettre en toute sérénité de poursuivre nos investissements tout en diminuant notre emprunt, ce qui a été souligné par le Président tout à l'heure.

Pour le budget principal, l'excédent de fonctionnement est de 16 062 811,35 €. Il est maintenu, donc résultat de fonctionnement reporté pour 4 486 012,75 €.

Le solde affecté au compte 1068 est de 11 576 798,60 €.

Pour le budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement est de 158 879,56 €.

Pour le budget transports, l'excédent de fonctionnement est de 2 200 326,50 €.

Pour le budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 2 222 315,34 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté pour 1 459 137,91 €. Le solde affecté au compte 1068 est de 763 177,43 €.

Pour le budget eau, l'excédent de fonctionnement de 6 366 162,22 € est maintenu au compte 002 pour 4 144 971,89 €. Le solde affecté au compte 1068 est de 2 251 190,33 €.

Pour le budget assainissement non-collectif, un excédent de fonctionnement de 351 564,74 €.

En conclusion et comme le Président l'a rappelé, un budget sain qui nous invite à une certaine sérénité en matière d'avenir. Cela dit, comme il l'a rappelé, il faut conserver une prudence et une attention continue en raison d'un contexte national et international fragile et inquiétant. Je pense néanmoins que l'on peut toutes et tous se féliciter réellement d'avoir su maîtriser un budget permettant 24 millions d'investissement.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des prises de parole avant le vote sur l'affectation des résultats ? Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Unanimité, merci.

Le conseil décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 16 062 811,35 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 4 486 012,75 € et le solde affecté au compte 1068 est de 11 576 798,60 €.
 - Pour le Budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 158 879,56 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.
 - Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 2 200 326,50 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.
 - Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 2 222 315,34 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 1 459 137,91 € et le solde affecté au compte 1068 est de 763 177,43 €.
 - Pour le Budget eau, l'excédent de fonctionnement de 6 366 162,22 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 4 144 971,89 € et le solde affecté au compte 1068 est de 2 251 190,33 €.
 - Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 351 564,74 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté
- Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

10. Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire

11. Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du budget supplémentaire

12. Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire

13. Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire

14. Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire

M. le Président.- Nous passons ensuite à l'examen des budgets supplémentaires. Je propose également au premier vice-président de faire dérouler tous les budgets supplémentaires et on fera l'AP/CP après.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

On passe au vote des budgets supplémentaires. Vous savez que dans le budget supplémentaire au budget principal, nous allons intégrer les résultats de l'année n-1, excédent de fonctionnement et capitalisation d'une partie de cet excédent en investissement pour financer le déficit d'investissement constaté, mais aussi le besoin de financement pour les restes à réaliser.

À ce stade, il est intégré la redéfinition des relations financières entre l'université et la CUCM. La mission économie souhaite disposer de plus de lisibilité dans les flux financiers et globaliser ainsi l'ensemble des dépenses au sein d'une seule subvention.

Il y aura aussi un complément de subvention à l'École de la 2^{ème} chance qui a été également sollicité.

Le projet intègre :

- Le réajustement des crédits pour les frais liés à l'organisation des assises de la sécurité au Creusot, avec tout l'aspect technique : chapiteau, transport et tout le reste concernant cette belle manifestation.

- La prime inflation en dépenses et recettes.

- La baisse de la subvention d'équilibre nécessaire au budget annexe Ecomusée compte tenu des résultats 2021 excédentaires de ce budget.

- Une dotation en dépenses imprévues.

- Un complément de virement à la section d'investissement.

En investissement, le projet procède à des régularisations comptables, notamment pour le site technopolitain, chapitre budgétaire avec la TVA et le FCTVA. On prévoit aussi l'inscription de dotations nécessaires pour l'intégration du bâtiment lorsqu'interviendra, *in fine*, la remise de l'ouvrage.

Des compléments de crédits sont également intégrés avec paiement de la maîtrise d'œuvre du RIP dans le cadre du groupement avec le Grand Chalon, le paiement d'un camion 13 tonnes dont la livraison était initialement prévue en 2021 et qui a été reportée en 2022 et la réinscription des crédits 2021 d'aides aux bailleurs.

Compte tenu des résultats, il est aussi envisagé la diminution de la dotation relative au recours à l'emprunt.

Et puis, dans ce budget supplémentaire, nous prévoyons des opérations d'ordre qui vont permettre la régularisation comptable d'une cession et de comptes budgétaires.

Pour le budget annexe eau, donc budget supplémentaire, une décision modificative intègre en fonctionnement un budget équilibré en recettes et dépenses d'un montant de 4 404 008 € et, en investissement, un budget équilibré de 2 251 190 €. ce budget supplémentaire intègre les résultats, les restes à réaliser, un complément de crédit notamment pour l'actualisation des prix, une dotation en dépenses imprévues et l'annulation de titres sur les exercices antérieurs, mais aussi des crédits en dépenses et en recettes pour traiter des différences de tarification pour les communes adhérentes à la SAUR Arconce que sont les communes de Mary, Mont-Saint-Vincent, Saint-Romain, Marigny et Pouilloux.

À noter que les résultats permettent la réduction du besoin en emprunt de 2 339 705 €.

Pour le budget annexe assainissement collectif, comme les budgets supplémentaires précédents, ils intègrent les résultats, les restes à réaliser, les ajustements de crédits. Dans ces ajustements de crédits, nous avons un reversement à l'agence de l'eau, la dotation annulation de titres sur exercice antérieur, une dotation en dépense imprévue et une diminution du besoin en emprunt. Ceci pour une somme de 1 459 137 € en fonctionnement et de 1 334 177 € en investissement.

Le budget annexe SPANC intègre là aussi les résultats. Il est procédé à l'ajustement de dotations en conséquence pour une somme de 351 564 € en fonctionnement et de 30 137 € en investissement.

Pour le budget annexe transports, budget supplémentaire, l'excédent permet de constituer une dotation dans la perspective du renouvellement de la flotte de bus (que j'ai évoqué précédemment). Il est également intégré une dotation en dépenses imprévues. Ceci pour une somme de 2 200 326 € en fonctionnement et de 2 522 270 € en investissement.

Le budget annexe Ecomusée, là aussi nous intégrons les résultats et les compléments de crédits. Ce sont des résultats et des compléments de crédits notamment pour l'organisation de comités scientifiques, d'expositions et en comptant aussi le Pass-culture qui est une très belle opération. Ceci pour une somme de 88 179 € en fonctionnement et de 10 256 € en investissement.

Ces résultats vont permettre aussi de réduire le versement de la subvention d'équilibre du budget général de 72 100 €.

Voilà rapidement déroulés ces différents budgets supplémentaires, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci.

Avant que je mette aux voix, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pas de prise de parole. Je mets aux voix :

Sur le budget supplémentaire, budget principal, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ? Je vois un contre, Monsieur LANDRE, avec un pouvoir, donc deux votes contre. Pas d'autres ?

Qui est pour ?

Merci.

Est-ce que je considère que pour les autres budgets, notamment les budgets annexes, le vote est le même ? Monsieur LANDRE ? Oui.

Pour tout le monde ? (*Approbaton générale*).

Nous considérons donc que le vote est le même pour tous les autres budgets.

Merci.

Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau*

joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget écomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

15. Mise à jour des AP/CP

M. MEUNIER.- Je vous propose de ne pas passer en revue tous les AP/CP. Vous avez un tableau dans votre tablette qui corrèle les différentes notes.

On procède à l'ajustement des échéanciers des AP/CP. Vous avez vu dans les différentes AP/CP que les modifications étaient intégrées en rouge dans les annexes au projet de délibération

Je vous liste rapidement ce qui est concerné : vous avez l'aide à la pierre, le logement social en relation avec l'OPAC, la restructuration du quartier de la gare, le développement de la zone Mach 2, l'aménagement du Boulevard du 8 mai, l'aménagement du centre du Généralard, le cheminement cyclable Eurovélo 6, la recyclerie communautaire, la réhabilitation de l'immeuble du Thiellay, les travaux de la Villa Perrusson, l'aménagement des points d'appui, l'acquisition du matériel roulant, l'acquisition de matériels de transport, le plan pluriannuel de voirie, le fonds de concours des chemins ruraux, les travaux sur ouvrages d'art, l'acquisition de matériels techniques, les travaux sur barrage et captage, la protection des ressources, la rénovation des réseaux d'eau potable et la rénovation des usines de dépollution.

On ne change rien ; vous savez ce qu'est le principe de l'AP/CP, c'est tout simplement une régulation calendaire sur les montants. Je vous invite à en prendre note.

Ce fonctionnement par AP/CP nous permet de pouvoir réguler et d'avancer de manière plus harmonieuse en fonction des budgets.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur l'ajustement ? Pas de questions.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?
Qui est pour ?
Unanimité, merci.

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

16. Site technopolitain - Assujettissement à la TVA

M. le Président.- Nous avons ensuite un sujet qui concerne le site technopolitain avec l'assujettissement à la TVA.

Je vous propose de mettre aux voix sans présentation.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'opter pour l'assujettissement à la TVA des activités de locations de bureaux nus, constituant une activité économique dans le cadre du projet du site technopolitain situé rue Jean Jaurès.*

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en faire la demande auprès du Services d'Impôts des Entreprises.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2021

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement urbain, avec la politique foncière et le bilan 2021 sans présentation, que vous avez dans vos tablettes et dont vous avez pris connaissance.

S'il n'y a pas de prise de parole, nous devons prendre acte – j'avais un doute. Nous prenons donc acte de ce bilan, mes chers collègues. Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'opter pour l'assujettissement à la TVA des activités de locations de bureaux nus, constituant une activité économique dans le cadre du projet du site technopolitain situé rue Jean Jaurès.*

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en faire la demande auprès du Services d'Impôts des Entreprises.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2024 avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône et Loire (ADIL71) - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous avons ensuite la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'ADIL71 et c'est Montserrat REYES qui nous la présente.

Mme REYES.- Merci Monsieur le Président. Il s'agit ici de signer une convention d'objectifs pour la période 2022-2024 avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire, qui est un partenaire historique de la Communauté urbaine.

Cette convention est rendue obligatoire par la subvention qu'il vous est proposé d'attribuer à cette agence puisqu'elle est supérieure à 23 000 € par an. Elle est exactement de 23 691 €.

Je vous propose de signer cette convention qui permet à l'agence d'offrir une information gratuite aux usagers, mais également aux collectivités, donc de conclure cette convention pour 3 ans et d'accorder cette subvention de 23 691 € qui correspond à 25 centimes par habitant.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Je précise que Lionel DUPARAY et Bernard DURAND ne prennent pas part au vote parce qu'ils y sont au titre du Conseil départemental.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter mis à part Lionel DUPARAY et Bernard DURAND ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 à conclure avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (l'ADIL 71) ;*
 - *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
 - *D'autoriser le versement à l'ADIL 71 d'une subvention annuelle de 23 691 € ;*
 - *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits aux Budgets Primitifs compte 6574.*
- Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND et Mme Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote. Adoption à l'unanimité.*

3. Le Creusot - Travaux de création du site technopolitain. Autorisation de signature d'une modification n° 1 aux marchés 20CTX001, 20CTX003, 20CTX004, 20CTX006, 20CTX007, 20CTX008, 20CTX009, 20CTX010, 20CTX011, 20CTX013 et d'une modification n° 2 au marché 20CTX002

M. le Président.- Nous avons ensuite les travaux sur le site technopolitain, avec une autorisation de signature d'une modification aux marchés, avec Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président. Il s'agit effectivement d'une mise à jour des marchés initiaux sur l'opération du pôle technopolitain. Vous avez, dans le tableau de la page 2 sur votre tablette, l'ensemble des marchés qui ont fait l'objet d'une modification avec des augmentations qui vont de 0,30 % à davantage pour certaines d'entre elles, notamment +21,47 % en ce qui concerne le revêtement des sols et des peintures et +11,82 % sur l'installation de chantiers et le gros œuvre.

L'ajustement budgétaire avait été fait. Il vous a été présenté tout à l'heure et lors du dernier conseil par Daniel MEUNIER. Cela n'a donc pas de surcoût budgétaire. La CAO a émis un avis favorable sur cette modification.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- Cela faisait quelques mois que je n'étais pas intervenu sur le site technopolitain. Je voudrais tout de même vous alerter parce que j'ai regardé le détail des marchés qui sont présentés et, en réalité, si on prend par exemple le marché 20CTX002, il nous a été présenté au mois de novembre avec un montant de 770 000 €. Nous avons déjà rajouté 350 000 €. Il faut rajouter encore 132 964 €. On passe donc à 1 257 840 €, soit 165 % du montant initial.

Il y a effectivement encore 21 % d'augmentation sur le 20CTX011 et une augmentation moyenne de 7 % sur ces marchés.

Cela fait plusieurs fois que j'interviens pour alerter et déjà pour interroger sur les coûts de fonctionnement futurs du bâtiment, mais surtout pour alerter sur le dérapage auquel nous sommes en train d'assister quant au coût réel de ce projet.

Je rappelle que si on regarde ce qui a été budgété dès l'origine, on est passé de 5 541 286 € à 12 889 620 €, soit 232 % du budget initial.

Nous ne sommes pas encore le musée des Confluences qui est tristement célèbre puisque le budget final a été de 400 fois le coût estimé au départ, mais nous avons déjà dépassé - je suis désolé de vous le dire - la Philharmonie de Paris qui n'a coûté que 223 % de ce qui avait été voté initialement.

On assiste - et je vous alerte puisque les travaux sont encore en cours - à un dérapage important. Et pour alerter, je voterai d'ailleurs contre cette délibération. Je crois que personne, ici, ne peut se satisfaire de voir des évaluations soient mal faites au départ, soit des travaux qui dérapent de la sorte.

On sait bien que les grands projets, quand ils sont annoncés publiquement, donnent souvent lieu à un chiffrage très généreux à la baisse de la part des élus, à des architectes qui soumettent des projets qui ne sont en réalité pas réalisables dans les coûts proposés et il y a des entreprises qui tirent les prix vers le bas et avec lesquelles nous signons malheureusement ensuite de nombreux avenants.

Mon intervention est simplement pour dire que nous sommes passés de 5,5 M€ à 12,8 M€, que nous avons augmenté, sur la seule année dernière 2020-2021, de 20 % le budget alloué à cette opération et que lorsqu'on est déjà à plus de 2 fois le montant présenté initialement, il y a là un dérapage grave.

M. le Président. - Jérémy PINTO.

M. PINTO. - Je veux bien apporter quelques éléments.

Il y a tout d'abord une forme de malhonnêteté, Monsieur LANDRE, quand vous parlez d'une augmentation de 132 %. Je ne peux pas laisser dire cela dans la mesure où le projet initial portait uniquement sur le bâtiment ancien. Depuis, voilà presque 7 ans maintenant, des évolutions ont été présentées à maintes reprises dans cette enceinte. Une extension a été ajoutée au projet initial et du coup, par nature, le projet était tout à fait différent.

Il me semble donc qu'on ne peut pas comparer 7 ans en arrière et aujourd'hui puisque le projet a complètement muté depuis avec cette extension qui a en effet modifié l'enveloppe s'il s'agissait vraiment de comparer. C'est une première chose.

Ensuite, personne ne peut bien entendu se réjouir de ces évolutions. Aucun des élus présents, qui sont d'ailleurs tous confrontés en ce moment à l'explosion des coûts des matières premières dans leurs chantiers respectifs, ne peut s'en réjouir. Je ne vois pas le président de la CAO qui est caché derrière la caméra, mais il a fait une mise au point lors de la CAO du 2 avril sur cette question concernant effectivement la conduite du chantier.

Néanmoins, je vous avais apporté un certain nombre d'éléments la dernière fois. Nous avons effectivement été confrontés à des difficultés structurelles sur le bâtiment. C'est souvent comme cela quand il s'agit de réhabiliter du patrimoine. D'ailleurs, Monsieur LANDRE, vous vous drapez souvent de la défense de la préservation de ce patrimoine. Nous sommes un certain nombre autour de la table à y être attentifs. Ici, c'est le cas. Nous avons engagé un chantier qui préserve le patrimoine et effectivement, quand il s'agit de réhabilitation du patrimoine, on est parfois confronté à des difficultés structurelles ; cela a été le cas sur ce bâtiment.

Par ailleurs, d'autres compléments ont dû être effectivement apportés - je l'avais également présenté - en matière d'écoconditionnalité notamment. Voilà ce qui explique une bonne partie de ces surcoûts.

Je ne reviens pas sur le coût de la construction en ce moment ; nous y sommes tous confrontés. Personne ne peut s'en réjouir, mais néanmoins, à la fois du fait que la nature du projet a complètement changé et d'autre part suite au fait que nous avons été confrontés à des difficultés structurelles, je crois que nous avons aussi des explications à fournir sur le dossier.

M. le Président. - Voilà pour les précisions et je rajoute une chose.

En plus de ce que vient de dire Jérémy PINTO parce qu'il faut aussi rappeler certaines choses, le projet est effectivement à plus de 12 millions et il a été expliqué pourquoi, mais si le projet a muté et a évolué à un moment donné, c'est à la demande des financeurs. Parce que je rappelle que ce projet à 12 millions est tout de même subventionné pour beaucoup, c'est-à-dire

que le coût pour la communauté n'est pas de 12 millions. C'est un projet qui est très bien subventionné par l'Etat et par la Région notamment.

Ce sont ces financeurs qui nous ont dit que notre projet était bien, mais qu'il fallait qu'il soit plus ambitieux. Et si nous intégrions dans notre projet tel ou tel élément, notamment lié à l'innovation et particulièrement à l'innovation, alors ils nous suivraient sur des proportions bien supérieures à ce que nous aurions pu avoir.

On verra donc au final combien coûtera ce site technopolitain pour la communauté, sachant qu'il ne coûtera pas 12 millions, mes chers collègues, loin de là.

Suite à ces échanges, je mets aux voix s'il n'y a pas d'autres prises de parole.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? J'ai bien compris qu'il y avait au moins 2 voix contre. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les modifications des marchés de travaux des lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 du Site Technopolitain pour correspondre au budget prévisionnel voté en 2021 suivant le tableau ci-dessous :*

N° de marché	Désignation lot	Titulaire	Montant HT marché initial + avenants précédents	Montant HT de la modification	% augmentation	Montant HT marché après modification
20CTX001	Désamiantage – curage	PROAMIANTE	159 000,00 €	10 615,00 €	6.68 %	169 615,00 €
20CTX002	Installations de chantier – démolition – Gros œuvre	PBTP	1 124 875,90 €	132 964,13 €	11.82 %	1 257 840,03 €
20CTX003	Charpente métallique	CABROL	568 781,33 €	10 527,08 €	1.85 %	579 308,41 €
20CTX004	Couverture – Etanchéité	SECOBAT	199 996,00 €	11 709,90 €	5.86 %	211 705,90 €
20CTX006	Menuiseries extérieures – occultations – Serrureries	ALKIMIA	1 053 727,00 €	32 933,40 €	3.13 %	1 086 660,40 €
20CTX007	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	BONGLET	677 806,52 €	23 920,06 €	3.53 %	701 726,58 €
20CTX008	Menuiseries intérieures – Mobilier – Gradin	PM ind.	590 368,48 €	1 776 06 €	0.30 %	592 144,54 €
20CTX009	Plomberie – CVC – Désenfumage	KLEIN	1 128 714,80 €	91 028,00 €	8.06 %	1 219 742,80 €
20CTX010	Electricité	DROZ	1 058 986,96 €	39 990,10 €	3.78 %	1 098 977,06 €
20CTX011	Revêtement de sols – peinture	BONGLET	543 170,60 €	116 634,00 €	21.47 %	659 804,60 €
20CTX013	VRD – Espaces verts	SNTPAM	486 108,10 €	8 445,30 €	1.74 %	494

- *D'autoriser la SPLAAD, maitre d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la CUCM à signer les modifications.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention modificative ainsi que tout acte à intervenir pour son application.*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à la majorité.

IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. SEMCIB - Modification du pacte d'actionnaires

M. le Président. - Chapitre développement économique, avec la SEMCIB et la modification du pacte d'actionnaires.

Je rappelle que depuis 2014 l'activité de la SEMCIB s'est développée. Ce qui prouve que nous engageons beaucoup de projets, que la SEMCIB est devenue maintenant la SEM qui doit porter ce type de développement. Il est donc apparu nécessaire d'adapter le contenu du pacte d'actionnaires par les montants, ce qui avait déjà été fait, mais là, c'est le pacte dans le sens du

compte avec l'article 6, l'article 7.4 qui portent sur l'administration de la société, sur les dossiers d'instruction.

Je ne relis pas tout le pacte. Vous avez les clauses qui ont été modifiées.

Chaque actionnaire devra de son côté, puisque nous avons d'autres actionnaires dans la SEM, également modifier le pacte. Il s'agit de réajuster ce pacte aux réalités de ce qu'est devenue la SEMCIB aujourd'hui pour porter d'autres projets de développement économique que le Mecateam puisque c'était au départ – je me tourne vers Jean-Claude LAGRANGE qui l'a porté - pour porter le Mecateam. Aujourd'hui, le Mecateam vit de sa belle vie, il se développe beaucoup et c'est une belle chose, c'est un beau site industriel. Et maintenant, nous avons l'ambition de porter d'autres projets et la SEMCIB est l'outil que nous avons mis en place et qui nous est très utile.

Voilà, mes chers collègues, pour résumer ce que vous avez dans la délibération sans entrer dans le détail de la modification des articles.

Y a-t-il des questions, des prises de parole ? Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Merci Président. C'est juste pour souligner qu'effectivement, cette SEM avait été créée à la demande des financeurs dans le cadre du PIA pour le développement de la plateforme Mecateam. C'est pour cela qu'on retrouve beaucoup d'actionnaires qui sont à l'origine du Mecateam, mais comme on l'a souhaité ensemble avec un élargissement du capital, avec une participation plus forte de la Région et de la Caisse des dépôts, aujourd'hui nous travaillons déjà sur des dossiers sur l'ensemble du territoire. On peut même aller au-delà, en territoire d'industrie.

On a commencé sur Konecranes. On sait qu'on a des projets à porter ensemble sur Coriolis, le pacte d'actionnaires l'a validé. Mais aujourd'hui, j'insiste pour que nos représentants de la communauté assistent bien à toutes ces réunions parce que l'article 7 le mentionne bien, il va falloir faire valider les projets à chaque comité d'engagement.

Je le dis même si je sais que les collègues sont souvent là, mais on ne va plus être tout à fait dans le même rapport que quand on n'était que sur Mecateam. Il n'y a pas de craintes à avoir, mais une SEM est une société assez spécifique.

M. le Président.- Merci pour cette précision.

Pas d'autres prises de parole ? (*Néant*).

Je mets aux voix la modification du pacte.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Jean-Claude LAGRANGE ne prend pas part au vote, bien entendu.

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification du pacte d'actionnaires telle qu'elle a été présentée dans le présent rapport ;*

- *D'autoriser Monsieur le président à signer le pacte d'actionnaires et toutes les pièces administratives s'y rapportant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour le déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau - Signature d'une convention

M. le Président.- Le CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), avec l'attribution d'une subvention pour le déploiement de l'action ACTESS qui est l'animation et les coopérations territoriales en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire.

Je rappelle que l'économie sociale et solidaire a été un axe fort qui est sorti des assises de la relance économique en disant qu'il fallait absolument développer ce secteur sur le territoire, même s'il existe déjà et de manière plutôt forte. Il faut donc continuer à le développer.

C'est donc l'objet de la délibération. Le CRESS, donc cette chambre régionale, a pour mission de représenter les intérêts des acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics.

Il soutient également la création et le développement des entreprises.

Il encourage la formation des dirigeants puisqu'on est dans un cadre bien précis, ainsi que leurs salariés.

Il analyse et met à disposition des données économiques dans ce secteur.

En partenariat avec l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, la CRESS propose de mettre en place sur le territoire communautaire l'animation et la coopération territoriale avec le soutien de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette action vise à la mise en place d'une veille territoriale et à créer du lien entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont nombreux.

Vous avez les objectifs dans la délibération : promouvoir l'ESS, mobiliser les entreprises et susciter la coopération, contribuer à soutenir les entreprises et les porteurs de projet dans ce domaine-là. Quand je parle de domaine, c'est plutôt dans ce secteur qui est l'économie sociale et solidaire dans le contexte de crise et de relance pour favoriser toutes les coopérations possibles.

Voilà, mes chers collègues. Je ne lis pas tout le contenu, vous l'avez dans le détail.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ou des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la CRESS pour l'action ACTESS ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention de 24 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2022, compte 61725.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. TORCY - Zone industrielle - Autorisation de substitution de la société AVELIS LOGISTIC au profit de la SCI LA TORCEENNE dans la vente de terrains à intervenir

M. le Président.- Nous avons ensuite, à Torcy zone industrielle, une autorisation de substitution de la société AVELIS LOGISTIC au profit de la société SCI La Torcéenne, sans présentation.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la substitution de la SAS AVELIS LOGISTIC, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 TORCY, représentée par la société AVELIS GROUP, elle-même représentée par Monsieur Philippe MARRAS, bénéficiaire de la vente à intervenir dans l'avenant au compromis de vente en date du 5 juillet 2021, par la SCI LA TORCEENNE, société civile immobilière, dont le siège est à TORCY (71 210) Zone Industrielle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHALON-SUR-SAONE, sous le n°499 444 883 ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'avenant à intervenir et tout document ayant trait à la vente, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2022 - Autorisation de signature

M. le Président.- Ensuite, une subvention à l'agence Ecosphère présentée par Daniel MEUNIER.

Je vais demander à certaines personnes de sortir, outre moi-même : Bernard DURAND, Didier LAUBERAT, Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND et Marie-Claude JARROT qui n'est pas là.

(M. MARTI, M. DURAND, M. LAUBERAT, M. LAGRANGE, M. GRAND sortent de la salle du conseil).

M. MEUNIER.- Chers collègues, il s'agit pour nous de voter l'attribution à l'association Ecosphère d'une subvention d'un montant de 290 000 €. Je peux vous assurer, pour avoir assisté au dernier conseil d'administration, que l'on doit se réjouir et se féliciter d'avoir sur notre territoire une agence qui fait montre d'un dynamisme hors pair et de résultats plus que probants dans le domaine de la structuration et de l'animation des projets industriels, avec une réflexion très pointue sur l'avenir industriel avec les filières d'excellence et des perspectives très intelligentes sur l'utilisation de notre foncier.

C'est aussi la promotion des filières d'excellence auprès des acteurs économiques du territoire qui sont des passerelles prépondérantes pour l'avenir économique.

C'est aussi, bien entendu, le Mecateam cluster avec une reconnaissance qui est maintenant internationale. La filière CALHIPSO et la filière Hydrogène, qui sont des filières en plein essor, ainsi que la SEMCIB. La Mecateam meetings avec son succès qui est indéniable maintenant. Et puis la gestion d'Ecosphère avec un budget global de 970 000 €.

Je pense que c'est une subvention qui mérite de retenir toute notre attention pour que nous puissions continuer, à leur côté, à travailler sur l'avenir industriel et économique de notre territoire.

Voilà une rapide présentation avant de passer au vote de cette subvention de 290 000 €.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Je crois que l'on peut rappeler tout le monde.

(M. MARTI, M. DURAND, M. LAUBERAT, M. LAGRANGE, M. GRAND regagnent leur place dans la salle du conseil).

Président, la subvention a été votée à l'unanimité pour l'agence Ecosphère.

M. le Président.- Merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2022 ;*

- *D'autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;*

- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;*

- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2022.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Bernard DURAND, Didier LAUBERAT, Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote. Adoption à l'unanimité.

5. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention de partenariat

M. le Président.- Nous passons à l'Office de tourisme.

Je fais sortir : Guy SOUVIGNY, Cyril GOMET, Pascale FALLOURD, Daniel DOMAS, Thierry BUISSON, Frédérique LEMOINE, Viviane PERRIN, Jean-François JAUNET, Jean GIRARDON et Jean-Paul BAUDIN et moi-même.

(M. MARTI, M. SOUVIGNY, M. GOMET, Mme FALLOURD, M. DOMAS, M. BUISSON, Mme LEMOINE, Mme PERRIN, M. JAUNET, M. GIRARDON et M. BAUDIN sortent de la salle du conseil).

M. MEUNIER.- Chers collègues, avant de passer au vote de cette subvention et même avant de parler de subvention, il est nécessaire de rappeler rapidement les orientations de l'Office du tourisme qui veut réorganiser son accueil et son fonctionnement interne. Il veut dynamiser et mettre en place une communication et une promotion toujours plus efficiente, ainsi que promouvoir le développement du rayonnement et de l'attractivité de notre territoire avec des offres complémentaires.

Cet office du tourisme est aussi un soutien aux projets avec la mise en réseau de tous les acteurs du territoire sur des projets structurants. À titre d'exemple, c'est la stratégie du développement économique dans le cadre du contrat du canal du Centre et c'est dans ce cadre, pour mener à bien ses actions diverses, que l'Office du tourisme sollicite une subvention de 349 000 €.

Il est bien entendu important de rappeler, avant le vote de cette subvention, qu'elle sera assortie d'une convention d'objectifs qui est jointe à la demande de subvention de l'Office du tourisme.

Voilà rapidement présenté, mais vous avez bien relu la note et vous voyez donc le dynamisme qui est en train de se mettre en place au niveau de cet Office.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie. Et merci à Enio.

(M. MARTI, M. SOUVIGNY, M. GOMET, Mme FALLOURD, M. DOMAS, M. BUISSON, Mme LEMOINE, Mme PERRIN, M. JAUNET, M. GIRARDON et M. BAUDIN regagnent leur place dans la salle du conseil).

Monsieur le Président, vote à l'unanimité de cette subvention à l'Office du tourisme.

M. le Président.- Bien ! Je pense que le Président est content ? *(Approbation du Président).*

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'année 2021 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et d'en assurer la bonne exécution ;*

- *D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*

- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Guy SOUVIGNY, M. Cyril GOMET, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON et M. Jean-Paul BAUDIN intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote. Adoption à l'unanimité.

6. Tourisme - Taxe de Séjour - Évolution de la grille tarifaire

M. le Président.- Nous passons ensuite à la taxe de séjour, avec l'évolution de la grille tarifaire. Il n'y a pas grand-chose qui évolue.

Je mets donc aux voix sans présentation.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter la grille de tarifs, précisée ci-après, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023:*

Catégorie d'hébergement	Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2023		
	Tarif légal plancher	Tarif légal plafond	Tarif fixé pour la CUCM
Palaces	0,70 €	4,30 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,10 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,40 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, etc. en attente de classement ou sans classement)	1 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	5 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	3 % du coût de la nuitée / personne (en HT) plafonné à 1,30 €

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Futures contractualisations (FEDER, Leader, Contrat métropolitain) : présentation, autorisation de dépôt des candidatures et modalités d'élaboration des candidatures

M. le Président.- Développement territorial, avec les futures contractualisations qui sont importantes, à la fois au niveau FEDER, Leader et contrat métropolitain puisque nous allons bénéficier une nouvelle fois d'un contrat métropolitain, ce qui va beaucoup nous aider dans nos investissements, comme le mandat précédent, notamment avec l'aide de la Région mais aussi les fonds européens. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Présentation par Isabelle LOUIS.

Mme LOUIS. - Merci Monsieur le Président.

Une nouvelle génération de dispositifs contractuels va démarrer entre 2022 et 2023 pour lesquels il est attendu des dépôts de candidatures au cours du premier semestre :

Au niveau de la Région, autorité de gestion des fonds européens, les futurs programmes européens du FEDER spécifiquement destinés aux territoires urbains, parmi lesquels figurent la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'appel à projets Leader 2023-2027 en direction des territoires.

Par ailleurs, dans le cadre de ses politiques territoriales, la Région propose à la Communauté Urbaine Creusot Montceau un nouveau contrat métropolitain pour la période 2022-2028 à négocier au cours du printemps.

Enfin, la Région met en place un nouveau dispositif Centralité rurale à mettre en place pour la période 2022-2026.

Dans ce contexte, la présente délibération a pour objet de présenter les quatre dispositifs de contractualisation.

L'appel à manifestation d'intérêt du FEDER urbain 2021-2027 comporte six priorités dont cinq intéressent le territoire :

- développer une économie régionale innovante et compétitive tournée vers le numérique,
- promouvoir un territoire régional vert durable préservant la biodiversité,
- développer une formation régionale tout au long de la vie,
- accompagner le développement territorial vers un développement durable.

L'objectif est de favoriser la résilience économique sociale et environnementale dans les territoires urbains.

Pour être éligible, la communauté urbaine doit présenter une stratégie intégrée de développement urbain durable qui couvre deux thématiques parmi les suivantes :

- villes intelligentes,
- patrimoine culturel et tourisme durable,
- infrastructures vertes en ville,
- renouvellement urbain.

Deuxième contractualisation : l'appel à projets Leader.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a défini ses besoins prioritaires au regard des objectifs spécifiques de la Politique Agricole Commune. Le programme Leader tente de répondre à l'objectif de renforcement du tissu socio-économique des zones rurales. L'ensemble du territoire est éligible à partir de janvier 2023.

Le Creusot et Montceau-les-Mines ne pourront pas bénéficier de financements Leader pour les opérations d'investissement, mais pourront en bénéficier pour les opérations de fonctionnement.

La candidature du territoire portera sur une thématique obligatoire : accompagner les territoires au changement climatique, ainsi que sur des thématiques optionnelles : améliorer l'attractivité des territoires, renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable, préserver et valoriser les ressources, développer l'économie de proximité, le tourisme, les programmes culturels, le sport pour tous et les associations.

Troisième contrat : le contrat métropolitain.

Le territoire Creusot-Montceau fait partie des cinq territoires régionaux pouvant bénéficier d'un contrat métropolitain dans le cadre des politiques territoriales régionales. Une clause de revoyure est prévue en 2026 avec la possibilité d'une enveloppe complémentaire pour la période 2027-2028.

Pour son volet métropolitain, il s'agit de renforcer les fonctions métropolitaines innovation économique et mobilisation sur les leviers de la compétitivité régionale, enseignement supérieur et recherche, équipements de rayonnement régional ou métropolitain.

Pour le volet territorial, un axe obligatoire : accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population. Des axes optionnels : faciliter l'accès à la santé pour tous, favoriser les mobilités actives. Et un axe proposé par le territoire correspondant à une priorité locale.

Quatrième contrat : les centralités rurales en région.

À ces contractualisations cadre que je viens de vous présenter, il faut ajouter des conventions spécifiques telles que ce dispositif centralité rurale en région proposé par la Région à

la commune de Montchanin parmi une liste de 127 communes de Bourgogne-Franche-Comté. Ces communes ont des fonctions de centralité mais connaissent des signes de fragilité. Il s'agit d'élaborer une stratégie de revitalisation pour la période 2022-2026.

Enfin, je vous présente la méthode d'élaboration proposée pour ces contractualisations avec la Région.

Les modalités d'élaboration des candidatures proposées sont les suivantes :

- première phase commune aux trois contractualisations et qui porte jusqu'au 25 mars 2022,

- recensement, tri et classement des projets issus du projet de mandat et du CRTE par thématique et contrat,

- consultation des communes (courrier que vous avez reçu) et grands partenaires, bailleurs, SEMCIB, sites universitaires, hôpitaux pour avis sur les projets structurants avec retour attendu pour le 25 mars 2022, sachant que nous venons de vous relancer.

Je rappelle donc aux communes qu'elles ne doivent pas hésiter à faire remonter leurs contrats en cours, même incomplets, même si toutes les rubriques des fiches ne sont pas remplies.

Phases différenciées par contractualisation. Cette fois-ci, la phase 2 est différenciée.

Pour le FEDER urbain, l'envoi de la candidature est pour le 14 avril 2022.

Pour l'appel à projets Leader, envoi de la candidature le 29 juillet 2022 avec transmission des propositions consolidées aux communes et grands partenaires.

Pour le contrat métropolitain 2022-2028, nous avons jusqu'en septembre 2022 pour la transmission des propositions consolidées aux communes et grands partenaires, négociations avec la Région sur le volet Territoire en action et le volet spécifique métropolitain.

Et enfin, une phase 3 commune aux trois contractualisations qui nous porte au deuxième semestre 2022 : conventionnement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour approbation en Conseil communautaire et dans les instances régionales pour signature.

Pour la quatrième contractualisation Centralité rurale en région, nous avons une candidature conjointe de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et de la commune de Montchanin au premier semestre 2022 avec conventionnement Conseil communautaire, Conseil municipal et dans les instances régionales au deuxième semestre 2022.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à faire acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du programme opérationnel du FEDER 2021-27 pour la mise en œuvre du développement urbain,

- de faire acte de candidature à l'appel à projets Leader 2023-2027,

- de proposer un projet de contrat métropolitain avec la Région,

- de faire part du souhait de la Communauté urbaine de s'engager aux côtés de la commune de Montchanin sur le dispositif Centralité rurale en région.

Le contenu des candidatures retenues et les conventions afférentes établies avec la Région feront toutes l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Merci mes chers collègues, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci pour cette présentation.

Est-ce qu'il y a des prises de parole avant la mise aux voix ? Laeticia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ. - Merci Monsieur le Président. Juste quelques éléments de précision sur ce rapport qui est extrêmement important pour les projets portés par la Communauté urbaine puisqu'il s'agit vraiment de mettre en avant toute une gamme d'outils, que ce soit au travers des fonds européens (volet urbain du FEDER, programme Leader), mais aussi de dispositifs tels que le contrat métropolitain ou le dispositif Envie qui s'adresse aussi bien à la communauté, à nos partenaires, qu'aux petites communes qui portent aussi des projets extrêmement intéressants. Je fais référence aux projets Envie auxquels je sais que de nombreuses communes de la communauté urbaine ont déjà répondu sous la précédente contractualisation.

Je voudrais ajouter quelques spécificités sur cette nouvelle génération de contrats, notamment sur le contrat métropolitain. Nous sommes sur un contrat qui va s'étendre sur la durée du mandat régional qui va courir de 2022 jusqu'à 2028, permettant ainsi aux territoires de pouvoir les enrichir au fur et à mesure, de pouvoir financer des projets qui sont aujourd'hui déjà identifiés,

mais aussi, demain, de pouvoir apporter des projets nouveaux qui seront éligibles à la contractualisation.

C'est dans cet état d'esprit que le vice-président à l'aménagement du territoire, Éric Houlley, a souhaité cette nouvelle contractualisation avec énormément de souplesse pour pouvoir s'adapter aux projets des territoires, mais aussi à leur calendrier.

Je veux rappeler que ce contrat est un véritable levier pour nous, pour la Communauté urbaine. Sous le précédent mandat, il s'agissait de 20 000 € qui ont été engagés par le Conseil régional pour soutenir au total 20 millions d'euros qui ont été engagés par la Région pour soutenir au total 60 millions d'euros de projets. On évoquait tout à l'heure le site technopolitain qui est bien sûr un élément important, mais on inaugurerait aussi la semaine prochaine la résidence étudiante. Je me tourne vers le président de l'OPAC à ce sujet.

Ce sont là des éléments extrêmement importants parce que la communauté urbaine - et je voudrais le redire - est identifiée comme l'un des cinq territoires à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté aux côtés de la métropole dijonnaise, du Grand Besançon, du Nord Franche-Comté et, cette année, du Grand Chalon, comme des territoires ayant un vrai potentiel d'innovation, comme des territoires qui sont moteurs pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est donc bien à ce titre que la communauté urbaine contractualisera sur un volet métropolitain qui viendra soutenir l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, mais aussi le développement économique.

Je crois que nous pouvons être particulièrement fiers de cette identification et des beaux projets qui seront portés - je n'en doute pas une seconde - au sein de cette nouvelle génération de contrats.

M. le Président. - Merci pour ce petit rappel et ces précisions.
Y a-t-il d'autres prises de parole ? Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Nous travaillons de concert, avec Laetitia, puisque demain nous aurons encore un peu plus de détails sur les contractualisations territoriales.

Je tiens tout de même à rejoindre ce que vient de dire Laetitia. Et je préviens déjà Isabelle car c'est parfois assez techno, mais c'est plus que de la techno ou simplement de l'argent. Ce que vient de dire Laetitia est d'ailleurs clair ; la Communauté urbaine joue un autre rôle dans la région, ce n'est pas simplement celui de capter de l'argent - même si on en a toujours besoin - pour des projets assez diffus. Il faut vraiment qu'il y ait un projet de territoire avec des axes structurants parce que nous le savons tous les deux, nous nous retrouvons dans une majorité qui est consciente des besoins des EPCI et des communes, mais il y a aussi des objectifs en matière de développement durable, de développement économique, de recherche.

Comme Laetitia l'a rappelé, le site technopolitain était l'exemple du dernier mandat. C'est vrai aussi, même si on ne l'a pas développé, avec ce qui s'est fait avec Echosphère, c'est créer l'association Excalibure sur la métallurgie des poudres. Ce sont des dossiers qui ont émergé de notre écosystème. Il faut donc absolument que l'on garde cette dynamique et que l'on sorte des projets sans doute à moyen terme à partir de ce qu'on a déjà dans les tiroirs. Mais ce n'est pas simplement cela et je crois que nous en sommes conscients tous les deux, Président. Il faut continuer à garder cette place particulière qu'ont l'économie, l'enseignement et la recherche dans ce territoire, bien sûr avec une vision globale d'aménagement qui inclut le tourisme, le développement des activités qui sont attractives pour la région.

On travaille dans le cadre du SRDEII - on va donc se voir - sur les questions d'interactivité. Je peux vous dire que la concurrence est rude. On sait donc qu'il va falloir se maintenir sur nos points forts, mais aussi avoir cette activité sur d'autres sujets. L'habitat en fait partie, nous en avons parlé ensemble, avec la rénovation de l'habitat et la qualité de vie.

Ce n'est donc pas une délibération quelconque administrative. Je crois que nous en sommes tous conscients, peut-être un peu plus ceux qui en ont un peu l'habitude ou qui l'ont déjà vécu. Et en plus, cela permet de placer la Communauté déjà dans le prochain mandat, pour ceux qui y seront. C'est-à-dire que la feuille de route sera écrite, ce qui est tout de même intéressant.

Nous n'avons pas toujours eu cette opportunité. On a parfois commencé des mandats sans programme de la Région.

Je ne vais pas en ajouter plus. Nous sommes quelques-uns à être conscients de l'importance de ce type de contractualisation.

M. le Président.- C'est vrai. Merci.
Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.
Je mets aux voix :
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?
Y a-t-il des abstentions ?
Qui est contre ?
Qui est pour ?
Merci.

Le conseil décide :

- *D'autoriser le Président à faire acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du programme opérationnel du FEDER 2021-2027 pour la mise en œuvre du développement urbain,*
- *D'autoriser le Président à faire acte de candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027,*
- *D'autoriser le Président à proposer un projet de contrat métropolitain avec la Région,*
- *D'autoriser le Président à faire part du souhait de la Communauté Urbaine de s'engager aux côtés de la commune de Montchanin, sur le dispositif « centralités rurales en Région ».*
- *D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces candidatures et à signer les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. RCEA - Route Centre Europe Atlantique - Financement de la deuxième tranche de travaux - Avenant n° 1 à la convention de financement

M. le Président.- Toujours Daniel MEUNIER, cette fois sur la RCEA avec le financement de la deuxième tranche.

M. MEUNIER.- Merci Président.

Je dirais que c'est quelque part la suite du feuilleton RCEA avec les aléas du financement des travaux, les prestations de l'Etat avec les collectivités locales.

Pour rappel, vous vous souvenez que le 17 octobre 2018, une convention relative aux modalités de financement de la Route Centre-Europe Atlantique a été signée entre l'Etat, la Région, le Département et la CUCM. C'est une convention qui prévoyait à la base la mobilisation de 328 millions d'euros pour la réalisation des opérations de la seconde tranche, dont 202 millions d'euros pour l'Etat, 126 millions d'euros pour les collectivités territoriales, dont 10 millions d'euros à l'intérieur de cette enveloppe pour la CUCM.

Il y a malheureusement eu des dépassements d'enveloppe. Jérémie en a parlé tout à l'heure au niveau du site. Il y a certes la révision des prix, il y a aussi beaucoup d'aléas techniques qui ont plombé le montant de départ, avec un surplus de 69,1 millions d'euros dont 23,1 millions d'euros pour les opérations sur notre territoire.

Le préfet de région a de ce fait transmis un projet d'avenant pour modifier à la fois le périmètre du programme de cette seconde phase qui est la phase qui court sur 2019-2023 et bien entendu, *in fine*, sur les financements nécessaires à la réalisation.

Le besoin complémentaire génèrait une enveloppe supplémentaire de 12 millions d'euros.

Là, je crois qu'on ne peut que saluer la solidarité qui s'est fait jour dans les négociations avec l'Etat et la décision que nous avons prise et que le Président a portée haut et fort de ne pas abonder de nouveau le budget déterminé initialement. Le complément de 12 millions d'euros a de ce fait été absorbé par le Département et la Région à hauteur de 6 millions d'euros chacun.

L'Etat a décidé de revoir le périmètre de ces travaux réduisant les cinq opérations de travaux initialement prévues à quatre et privilégiant prioritairement la mise en sécurité de la route à 2x2 voies.

L'opération de la traversée de Montceau avec les aménagements d'entrée et de sortie est retirée de la phase 2 pour être intégrée à la phase 3. Étant entendu que l'enveloppe prévue pour ces aménagements était de 10 millions d'euros, cela nécessitera très certainement une révision compte tenu de l'importance des transformations qu'il y aura à faire.

Il est entendu également que ces travaux ne seront pas abandonnés, mais différés de la deuxième phase à la troisième phase afin de rester dans l'enveloppe définie tout en priorisant l'aspect sécuritaire du projet.

Je pense qu'il nous faudra garder toute la vigilance nécessaire, ainsi que tous les contacts indispensables pour que le déroulé calendaire soit effectivement respecté.

Les procédures engagées doivent conduire à une approbation globale avant fin 2022 afin que ces aménagements de la traversée de Montceau soient le premier chantier à être lancé en phase 3 et que les aménagements prioritaires de sécurité de la traversée de Montceau soient planifiés dès la fin de la phase 2 pour que nous ayons une continuité d'action. Ce qui est pour moi et à notre sens incontournable.

Nous y serons attentifs dans les différents Copils qui seront organisés, aux côtés des élus de la ville de Montceau, veillant en particulier à ce que l'exploitation se fasse en intégrant de manière harmonieuse les fermetures et les ouvertures d'échangeurs. Nous avons échangé très récemment à ce sujet, mais ce projet d'avenant qui vous est soumis ce soir est un projet d'avenant que nous avons effectivement à adopter comme l'ont fait le Département et la Région récemment.

Voilà les quelques éléments que je voulais donner en préambule, Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de paroles, chers collègues, sur la RCEA ?
Lionel DUPARAY.

M. DUPARAY.- Président, chers collègues, on peut bien entendu se réjouir que les travaux de mise à 2x2 voies se poursuivent sur le territoire départemental et *a fortiori* sur le territoire de la Communauté urbaine qui en a bien besoin, sachant qu'ils sont attendus depuis très longtemps.

En tant que Montcellien, nous nous réjouissons que la traversée de Blanzay, notamment l'échangeur Blanzay-Montceau, puisse se concrétiser. On peut dire que c'est tout de même un gros morceau. Ce ne sera pas une mince affaire, avec beaucoup de désagréments pendant plusieurs mois. Il faudra que les concitoyens soient patients.

On peut regretter que la mise aux normes, en particulier l'échangeur du Bois du Verne, ne puisse être traitée dans cette partie.

En tant qu'élu de Montceau et suite au point que nous avons fait cette semaine avec Daniel MEUNIER et le directeur de la voirie de la Communauté, il est important que l'on puisse vraiment inscrire dans la poursuite de cet avenant les travaux de mise en sécurité, en particulier l'échangeur du Bois du Verne. Pour nous, c'est primordial et il ne faudra pas l'oublier. Nous sommes conscients du fait que c'est peut-être la partie la moins prioritaire qui, du coup, est passée à la trappe sur cet avenant.

On se doit donc d'être vigilant pour que la mise à 2x2 voies en sécurité sur tout le territoire de la communauté puisse se faire dans son intégralité à terme.

M. le Président.- Merci. Je veux bien amener quelques éléments de réponse si le premier vice-président le permet.

M. MEUNIER.- Bien sûr.

M. le Président.- Merci.

Nous sommes bien entendu d'accord et je crois que, dès le départ, nous avons alerté quand il s'est agi de décaler à la phase 3 cette grosse partie de travaux, sachant que c'est tout de même 10 millions d'euros. Il fallait bien trouver, à un moment donné, les moyens de sécuriser la RCEA, sachant que c'était l'objectif premier. C'est pour cela que la Communauté, la Région et le Département ont abondé, c'est parce qu'il nous paraissait prioritaire de sécuriser et de mettre en 2x2 voies. Il faut bien le rappeler ; c'est ce qui nous a fait participer. C'est la priorité des priorités.

C'est vrai que cette partie de travaux, ce n'est pas la sécurisation, c'est autre chose. Et pour éviter que la Communauté, la Région, le Département n'aient une enveloppe encore plus importante à payer, il a été décidé entre autres de déplacer cette phase qui n'était pas prioritaire sur la phase 3 de manière à pouvoir avoir cette enveloppe financière et poursuivre la sécurisation.

Je redis ici que la négociation n'a pas été simple et je regrette que d'autres intercommunalités qui sont concernées par la RCEA n'aient pas versé un seul euro. Pas un seul euro ! Ce qui ne les empêche pas d'être sur la photo, mais ils ne payent pas.

Je le dis avec beaucoup de fermeté et je l'ai rappelé au préfet de région, ainsi qu'au président du Département et à la Région.

C'est pour cela que nous avons décidé, avec l'exécutif, les maires, de dire qu'il n'était pas question que la Communauté paye encore, y compris pour d'autres intercommunalités qui, jusqu'à présent, n'ont rien financé. On y est arrivé.

Ce que je vous propose, c'est bien entendu d'adopter cette délibération qui nous permet d'avoir la sécurisation de la RCEA. Mais comme vous le disiez, il paraît délicat de condamner cette bretelle, qui est une bretelle de sortie, sans que le réaménagement de l'échangeur du Bois du Verne n'ait eu lieu. Je vous propose donc d'adopter cette délibération, mais d'indiquer dans un courrier au préfet de région tout d'abord que nous exigeons que la phase 3 se réalise dans les délais qui sont donnés. C'est la première chose et nous y serons très vigilants. Et que les engagements de l'Etat soient tenus dans la réalisation des aménagements de la traversée de Montceau, y compris la réalisation d'une passerelle en mode doux puisque c'était également un point sur lequel nous avons beaucoup insisté, ceci dès le début de la phase 3, c'est-à-dire au plus tôt à partir de 2024. Mais aussi que la condamnation de la bretelle d'accès à la zone Élisabeth puisse intervenir une fois que le réaménagement de l'échangeur du Bois du Verne et l'accès à la zone par celui-ci soient réalisés et opérationnels.

Voilà ce que je vous propose - si vous êtes d'accord - de mettre dans le courrier de manière à bien réaffirmer que nous prenons acte du calendrier qui sera différé et différent, mais qu'il y a un impératif parce que, derrière, il y a tout de même de l'économie. On ne peut donc pas non plus se permettre de mettre en danger les entreprises qui sont sur cette zone.

Est-ce que vous êtes d'accord, mes chers collègues ? Est-ce que l'on peut partir sur ce type de courrier ? (*Approbation générale*).

Monsieur DUPARAY, cela vous convient ? (*Approbation de M. DUPARAY*). Très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Cela me fait penser, après ce qui a été dit, que je suis toujours président de l'association de défense de la RCEA. Et ce qui me fait beaucoup rire, c'est qu'aujourd'hui, ceux qui se vantent de la mise à 2x2 voies gratuite sur tout le département sont ceux qui s'opposaient au défilé de ceux qui voulaient la gratuité. Tant mieux pour le territoire, tant mieux pour l'économie et les habitants de Saône-et-Loire, mais si on n'avait pas mené le combat de la Communauté urbaine pour l'ensemble du territoire, branche nord et branche sud, on ne serait peut-être pas, aujourd'hui, en train de faire le constat que l'on fait sur l'avancée de ce projet.

Donc rendons juste justice à ceux qui ont mené ce combat à l'époque. Je me rappelle des collègues de l'époque, de Ciry et d'autres, qui connaissaient cela de façon dramatique. Je vois même encore le directeur de la DRI acquiescer sur la dangerosité de cette voie.

Félicitons-nous de cette réussite, mais il ne faut pas que la Communauté, maintenant qu'elle a mené le combat, soit celle qui passera en dernier, c'est évident.

M. le Président. - Nous sommes d'accord.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur LANDRE.

M. LANDRE. - C'est simplement pour compléter parce que je suis globalement d'accord avec tout ce qui a été dit, mais j'avais un peu le sentiment, dans la prise de parole de Daniel MEUNIER, qu'il y avait un peu de lassitude ou de résignation. Je pense malheureusement que nous sommes tous conscients que les négociations avec l'Etat sur ces grands projets d'aménagement durent et que ce n'est probablement pas le dernier avenant que nous aurons à voter ici.

Je partage bien évidemment la nécessité non seulement de réaliser cette phase 3, mais de l'inscrire dans le calendrier. J'aimerais simplement rajouter quelque chose à ce que vous avez dit. Il y a bien évidemment un impératif économique pour le territoire communautaire, mais il y a aussi un impératif de sécurité, cela a d'ailleurs été une des grandes sources de ces travaux.

Je vois que beaucoup d'habitants, ces dernières semaines et notamment parce qu'il y a eu la visite du Premier Ministre, pensent que la question de la RCEA est une question réglée. Je pense qu'il est important - et l'ensemble des prises de parole l'a rappelé - de bien dire que la

question de la RCEA n'est malheureusement pas réglée, que nous partageons tous ce souhait d'un engagement de l'Etat qui se réalise vraiment, mais qu'il y a parfois un décalage entre les annonces – mais pas dans cette assemblée – excessivement enthousiastes que nous lisons dans la presse avec la perception qu'en ont les habitants et la réalité de ce dossier qui verra certainement encore d'autres évolutions et d'autres avenants. Mais il est important qu'il se réalise pour des motifs de mobilité, pour des raisons économiques et encore aujourd'hui, malheureusement, pour des motifs de sécurité.

M. le Président.- Merci. Il est vrai que nous ne sommes pas à l'abri d'autres avenants compte tenu de ce qu'on a évoqué tout à l'heure. Il était d'autant plus important d'avoir un principe qui a été posé par la Communauté urbaine : une fois, mais pas deux. C'est un principe qu'il faudra réaffirmer le moment venu sur une route qui est une route d'Etat, il faut tout de même le rappeler. La seule route d'Etat qui reste aujourd'hui, sachant que le Département a demandé éventuellement à la reprendre. Mais pour l'instant, c'est une route d'Etat.

Si elle devient départementale, le Département en fera son affaire. Concernant la position de la Communauté, je plaiderai pour qu'elle soit la même.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention portant financement de la deuxième phase des travaux d'aménagement de la Route Centre Europe Atlantique et d'autoriser monsieur le président à le signer ;*

- *D'autoriser Monsieur le président à signer ledit avenant ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Espace Ressources de Soutien à la Parentalité (ERSP) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2022

M. le Président.- L'ERSP, l'espace ressources de soutien à la parentalité, avec l'attribution d'une subvention sans présentation, que je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole ? Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association- « Sauvegarde 71- Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » déclarée à la Préfecture de MACON domiciliée au 18, Quai Gambetta 71100 Chalon-sur-Saône ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs au titre de l'année 2022 ;*

- *D'autoriser le versement à l'Association « Sauvegarde 71- Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » d'une subvention de 35 500 € ;*

- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, compte 6574.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Convention cadre d'objectifs entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire et la Communauté urbaine Creusot-Montceau

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement durable, avec une convention-cadre notamment avec le CAUE, que va nous présenter Jean-François JAUNET en l'absence de Bernard FREDON.

Auparavant, je vais demander à Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY et Jean GIRARDON de sortir.

(Mme COUILLEROT, M. DUPARAY et M. GIRARDON sortent de la salle du conseil).

M. JAUNET.- Chers collègues, je remercie Bernard FREDON qui a eu la délicatesse de me transmettre son intervention. Je vais donc présenter.

Je vous rappelle que le CAUE est un organisme associatif de conseils et d'aide à la décision dont les missions visent à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Cet organisme accueille de plus, depuis 2005, un espace de conseils aux particuliers sur les économies d'énergie et les travaux de rénovation énergétique.

Depuis 2013, la Communauté et le CAUE ont construit un partenariat pour développer sur le territoire communautaire les actions de sensibilisation de la population aux économies d'énergie dans le logement. Ce partenariat s'est inscrit dans huit conventions annuelles établies entre les deux organismes et dont les objectifs ont accompagné l'évolution des démarches climat air énergie de la communauté.

Le CAUE a aussi accompagné la communauté dans le cadre de différentes actions d'aménagement, notamment lors de la conception d'espaces publics en apportant une expertise architecturale et paysagère.

La communauté souhaite aujourd'hui matérialiser dans une convention-cadre d'objectifs pour l'année 2022 la contribution active du CAUE à la fois au plan climat air énergie territorial et à ses politiques d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité du territoire.

Dans cette optique, le projet de convention proposé intègre d'une part, sur le volet de l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat sur le territoire, un renforcement des permanences à destination des particuliers, des conseillers énergie sur le territoire, la poursuite des animations de sensibilisation aux économies d'énergie proposées en partenariat avec les acteurs du territoire (visites, expositions, conférences, ateliers, réunions d'information et de sensibilisation sur les économies), l'apport de conseils relatifs à la rénovation énergétique des cités minières prenant en compte le volet architectural, d'autre part l'apport d'une expertise architecturale lors de permanences, d'échanges en amont de dépôt de dossiers de demande de permis de construire en présence des pétitionnaires et des instructeurs de la CUCM. Et enfin l'accompagnement de la communauté dans la conduite de ses projets d'espaces publics, mais aussi au titre des programmes de revitalisation urbaine que sont Action Cœur de Ville et Petites villes de demain.

Au regard de la contribution au développement de ce type d'action, il est proposé de soutenir le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Saône-et-Loire dans ses démarches en lui attribuant une subvention de 8 000 € et d'approuver les termes et la signature de la convention jointe.

M. le Président.- Y a-t-il des questions, des prises de parole sur ce sujet et cette convention ? Non.

Nous en avons l'habitude ; le CAUE est un partenaire de longue date, qui est d'ailleurs très utile.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter hormis celles qui sont sorties ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

On peut faire rentrer les personnes, merci.

(Mme COUILLEROT, M. DUPARAY et M. GIRARDON regagnent leur place dans la salle du conseil).

Je vais passer la parole à Évelyne COUILLEROT qui a demandé à prendre la parole après le vote sur le CAUE.

Mme COUILLEROT. - Monsieur le Président, je voulais profiter de cette convention-cadre passée avec le CAUE pour donner une information à notre Conseil, une information importante puisque notre collectivité a été retenue dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) lancé par l'Etat dans le cadre de la loi climat et résilience, de façon à participer à une expérimentation objectif ZANS (zéro artificialisation nette des sols).

Nous avons été retenus avec 22 autres lauréats en France et nous sommes les seuls en Bourgogne. Ceci a donc tout son intérêt ce soir, c'est-à-dire d'évoquer ce fait à travers les éléments que je n'ai pas entendus, mais qui ont été portés à votre connaissance.

Pour rappel, nous devons, dans les 10 ans, réduire par deux notre consommation de sol et atteindre le 0 % à l'horizon 2050.

Nous savons tous que l'artificialisation des sols, l'étalement urbain, la surconsommation du foncier peuvent nous empêcher d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres de neutralité carbone et dégradent également la biodiversité.

La communauté, nous l'avons vu, s'est engagée depuis déjà un moment à réduire et à être économe sur son utilisation de l'espace. Nous le faisons à travers la réhabilitation des friches industrielles, nous le faisons à travers les projets d'aménagement urbain qui interviennent dans les différentes communes de la communauté urbaine. Nous le faisons également à travers notre politique de densification urbaine et différents dispositifs comme l'OPH, Bimby, les îlots urbains dégradés.

Je crois vraiment qu'en changeant notre regard sur l'aménagement de notre territoire, nous pouvons et nous voulons en faire une réelle opportunité d'attractivité. Il est vrai que cela fait partie intégrante de notre mandat 2022-2026 puisque nous souhaitons mettre en avant l'attractivité économique, l'attractivité résidentielle et, à travers ces deux axes, porter la transition écologique au cœur de notre vie quotidienne. C'est pourquoi la communauté urbaine a répondu en novembre dernier à cet AMI et que nous avons été retenus.

Cela nous permettra d'insuffler une nouvelle dynamique et de partager avec d'autres, dont certains ont des profils très différents puisqu'il y a des communes ou des intercommunalités rurales, urbaines, du littoral, montagnardes, ce qui nous permettra de partager nos connaissances, nos expériences et donc d'essayer d'être plus pertinents sur les réponses apportées.

Nous serons également accompagnés par l'ADEME qui nous apportera un accompagnement technique et financier et, à travers cette ingénierie territoriale, nous pourrons nous fixer une stratégie, des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols en cohérence avec le SRADDET et ensuite en les intégrant dans nos documents d'urbanisme.

Nous avons d'ores et déjà un certain nombre d'axes de travail qui sont liés aux compétences de la Communauté urbaine afin de mettre en œuvre le fameux triptyque éviter, réduire et compenser. Ces actes, ce sont bien entendu le renouvellement urbain, la revitalisation des centres bourgs, la reconversion des friches industrielles et la mobilisation du foncier mutable.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, les quelques éléments qu'il me semblait important de porter à votre connaissance sur un travail que nous avons entamé, mais qui est énormément devant et un travail transversal qui demandera à mobiliser toutes les énergies.

M. le Président. - Merci pour ce complément d'information. C'est important. C'est déjà sorti dans la presse, je ne sais pas si tout le monde l'avait vu, mais il était important de le rappeler, histoire de mettre l'accent aussi sur la volonté de la Communauté urbaine d'aller vers plus de transition écologique.

La Communauté urbaine est capable de financer la RCEA pour la sécuriser, pour éviter qu'il y ait des victimes en nombre et supplémentaires. En même temps, elle est capable d'investir, de travailler sur ce qu'est le développement durable, la transition écologique, comme elle le fait depuis bien des années.

Si je réaffirme cela, c'est parce que j'entends parfois - pas ici - que la Communauté urbaine, c'est de l'affichage, de la communication, mais qu'on ne fait pas réellement du

développement durable, de la transition écologique. Si, la preuve en est que nous avons deux projets en Bourgogne-Franche-Comté qui ont été labellisés sur les 22 nationaux. Nous sommes le seul en Bourgogne, comme l'a dit Évelyne COUILLEROT, l'autre est à Lons le Saunier, en Franche-Comté. Ce qui démontre tout de même la volonté de la communauté de travailler sur ces sujets et pas simplement d'en parler, donc de faire.

Ceux qui nous reprochent cela à certains moments sont les mêmes qui, quand ils siégeaient par exemple, ne votaient pas les financements pour la RCEA. Nous, nous sommes capables de faire les deux. C'est le pragmatisme, c'est le bon sens.

Excusez-moi, je ne pouvais pas m'empêcher de le dire, mais je pense qu'à certains moments, il faut rappeler des vérités quand elles sont devant nous et que nous devons les rappeler.

Merci.

Je ne mets rien aux voix, c'est déjà voté.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2022 entre la Communauté Urbaine et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Saône-et-Loire ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention de 8 000 € au CAUE de Saône-et-Loire ;*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondante.*

Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, et M. Jean GIRARDON intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote. Adoption à l'unanimité.

2. Bornes de recharges véhicules électriques - Convention financière avec le SYDESL

M. le Président.- Nous passons maintenant aux bornes de recharge pour véhicules électriques, convention financière avec le SYDESL, sans présentation non plus.

Par contre, Jean-Marc FRIZOT, Gilda SARANDO, Bernard DURAND, Enio SALCE et Jean PISSELOUP doivent sortir, s'il vous plaît, avant le vote. Ce sera un court instant, ne vous éloignez pas.

(M. FRIZOT, Mme SARANDO, M. DURAND, M. SALCE et M. PISSELOUP sortent de la salle du conseil).

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Parfait. Nous allons conventionner avec le SYDESL.

On fait rentrer nos collègues, s'il vous plaît.

C'était très court.

(M. FRIZOT, Mme SARANDO, M. DURAND, M. SALCE et M. PISSELOUP regagnent leur place dans la salle du conseil).

Le conseil décide :

- *D'approuver les nouvelles conditions financières relatives à la création et l'exploitation des bornes de recharges pour véhicules électriques*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire, dont le siège est situé au n° 200B du boulevard de la Résistance à Mâcon (71000), pour formaliser ces nouvelles conditions financières.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Gilda SARANDAO, M. Bernard DURAND, M. Enio SALCE et M. Jean PISSELOUP intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote. Adoption à l'unanimité.

3. Préservation des espaces naturels - Attribution de la participation communautaire 2022 au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2022

4. Ressources en eau - Financement de l'animation et des investissements de préservation 2022-2027 - Autorisation de signature du Contrat Territorial Arroux, Somme et leurs affluents et de dépôt d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général

5. Eau potable - Gourdon et Marigny - Modalités de fin du contrat d'affermage - Autorisation de signer la modification n° 7 avec la Saur

M. le Président.- Maintenant, je passe aux trois délibérations suivantes sans présentation, sur les espaces naturels, sur les ressources en eau et sur l'eau potable à Gourdon et Marigny.

Je mets aux voix les trois, sauf si quelqu'un veut un vote individualisé ? (*Néant*).

Je pense qu'il n'y aura pas de difficulté là-dessus.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie, les trois sont adoptées.

Préservation des espaces naturels - Attribution de la participation communautaire 2022 au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2022

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2022 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2022 et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Ressources en eau - Financement de l'animation et des investissements de préservation 2022-2027 - Autorisation de signature du Contrat Territorial Arroux, Somme et leurs affluents et de dépôt d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général

Le conseil décide :

- *D'approuver le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM, sur la base des fiches actions dont les projets sont annexés à la présente, dans le cadre du projet de Contrat Territorial Arroux, Somme et leurs affluents 2022-2027 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de mise en défens de cours d'eau, sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM, tels que prévus dans ces fiches ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit Contrat Territorial, ainsi que tout document s'y rapportant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Eau potable - Gourdon et Marigny - Modalités de fin du contrat d'affermage - Autorisation de signer la modification n° 7 avec la Saur

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes du projet de modification n° 7 et ceux du projet de protocole à intervenir pour fixer les modalités pratiques de fin du contrat de délégation de service public de type affermage sur le territoire des communes de Gourdon et de Marigny.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de modification n° 7 et le protocole*

annexé à intervenir pour fixer les modalités pratiques de fin du contrat de délégation de service public de type affermage sur le territoire des communes de Gourdon et de Marigny.
Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Modalités de facturation des branchements neufs assainissement et correction de l'abonnement eau

M. le Président.- Nous passons aux modalités de facturation des branchements neufs assainissement et une correction de l'abonnement avec Jean-Marc FRIZOT.

M. FRIZOT.- Merci Président.

Nous avons largement délibéré lors du dernier conseil, le 15 décembre, sur l'eau et l'assainissement. Ce qu'on vous propose, ce sont deux petites modifications techniques qui sont de pure forme sur cette délibération.

C'est lié premièrement à un problème de date et deuxièmement à un problème d'arrondi.

Pour le problème de date, il s'agit des branchements neufs assainissement. Le rapport de présentation évoquait la date du 1^{er} juillet 2022, mais dans la délibération cette date n'avait pas été reprise. On confirme bien que c'est le 1^{er} juillet 2022 puisqu'on a voté le 15 décembre, donc pour ménager un délai d'information nécessaire auprès des usagers.

Le deuxième problème est assez cocasse, c'est un problème d'arrondi. Nous avons délibéré à 91,08 € et la préfecture nous a fait remarquer qu'il s'agissait de ne pas dépasser 30 % d'une référence. Nous étions à 30,00 sauf que la préfecture est allée plus loin, c'est 30,001 %. Nous étions donc de très peu au-dessus des 30 %, tout dépend où on s'arrêtait. Bref ! Au lieu de 91,08 nous avons arrondi le chiffre à 91 €, ce qui nous met maintenant en deçà des 30,00 %.

C'est tout, Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions, des prises de parole sur cet ajustement ?

Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *De rapporter la délibération du 15 décembre 2021 en ce qui concerne les tarifs des travaux de branchements neufs assainissement et l'abonnement eau,*

- *De facturer la réalisation des travaux des branchements neufs d'assainissement comme suit, pour toute demande écrite enregistrée par la Communauté Urbaine à compter du 1er juillet 2022 (le cachet de la poste faisant foi pour un courrier postal, l'accusé de réception faisant foi pour un courrier électronique) :*

o la réalisation de la partie publique des branchements aux coûts réels pour tous les usagers ;

o une remise de 50% du coût réel pour les propriétaires domestiques qui disposent d'une installation conforme d'assainissement autonome.

- *De facturer l'abonnement eau annuel à 91€ hors taxes à compter du 1er juillet 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Gestion des déchets - Extension des consignes de tri des déchets recyclables – Appel à projet CITEO

M. le Président.- Dernier sujet : gestion des déchets et l'extension des consignes de tri des déchets recyclables avec Jean-François JAUNET.

M. JAUNET.- Président, j'avais quasiment ouvert la soirée et je vais donc la clôturer avec cette nouvelle délibération.

Je vais en profiter pour remercier les services qui nous accompagnent, sous votre responsabilité, par rapport à cette vision stratégique que nous avons sur les déchets puisqu'elle associe performance environnementale et économique.

Je rappelle que nos déchets bacs noirs qui vont aller à Nîmes vont permettre de produire du gaz et on voit bien - l'actualité nous le répète cruellement - que l'autonomie sur ces questions d'énergie est importante. On va donc finalement accompagner ce mouvement par les décisions que nous avons prises.

Dans cette délibération, il s'agit simplement de mettre à jour notre réponse à l'appel à projet CITEO phase 5 permettant d'être accompagné financièrement sur le centre de tri qui sera créé à Torcy et puis de mettre en œuvre sur le territoire, à partir du 1^{er} janvier 2023, donc assez rapidement, l'extension des consignes de tri pour tous les habitants avec la simplification du geste puisque finalement, chaque emballage ira directement dans le bac jaune sans se poser de question. Tout ce que vous avez comme emballage ira directement dans le bac jaune.

M. le Président.- Y a-t-il des prises de parole, des questions ? Non.

Je mets aux voix l'extension des consignes de tri :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- *De mettre en œuvre l'extension des consignes de tri à l'ensemble du territoire communautaire au 1er janvier 2023,*

- *D'autoriser le président ou son représentant à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet CITEO phase 5 pour le passage en extension des consignes de tri,*

- *D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Mes chers collègues, l'examen des délibérations est terminé.

Merci et bonne soirée.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures)

Paulette MATRAY
Secrétaire de séance

